



Evaluation finale du projet « Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine »

RAPPORT FINAL

Dr. Boniface Nzonikoua
Consultant Indépendant en Evaluation
Tel: (236) 70 01 38 53 / 72 08 06 17
Email: nzboni@yahoo.fr
Skype: bellmore8

Juin 2021

Information sur le projet/la réalisation		
Titre du projet/de la réalisation	<i>Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine</i>	
Numéro Atlas	AWARD ID : 00103906	
<i>Produit et résultat institutionnel</i>	<p><i>Effet 1: d'ici à 2021, les institutions politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l'homme et y contribuent.</i></p> <p><i>Produit 1.2 : participation accrue des femmes aux processus de prise de décisions aux niveaux national et local</i></p>	
Pays	République Centrafricaine	
Région	Afrique Centrale	
Date de signature du document de projet	Septembre 2017	
Dates du projet	Démarrage	Fin prévue
	15-sept-2017	14-sept-2020
Budget du projet	3 535 144,67 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation finale	1 306 834 USD	
Source de financement	PNUD	
Agence d'exécution	PNUD	
Informations relatives à l'évaluation		
Type d'évaluation (projet/réalisation/thématique/DPP etc.)	Evaluation de projet	
Finale/mi-parcours/autre	Finale	
Période évaluée	Début	Fin
	15-sept-2017	14-sept-2020
Evaluateur indépendant	Dr. Boniface NZONIKOUA	
Adresse e-mail de l'évaluateur	nzboni@yahoo.fr	
Date de l'évaluation	Début	Fin
	20-Mai 2021	20-Juin-2021

Table des matières	3
i. REMERCIEMENTS	6
ii) Résumé exécutif.....	7
I. INTRODUCTION.....	12
1.1. Contexte de l'évaluation.....	12
1.2. Contexte d'égalité du genre et droits des femmes.....	13
1.3. Indicateurs de croissance en RCA.	14
1.4. Groupes cibles.....	15
1.5. Champ et objectifs de l'évaluation	16
1.5.1. Champs de l'évaluation	16
1.5.2. Objectifs de l'évaluation	16
1.5.3. Le cadre de résultats et les critères d'évaluation	16
1.5.4. Cadre de résultats	18
1.5.5. Approche et méthodes d'évaluation	23
II. DESCRIPTION DU PROJET	25
2.1. Objectifs et produits attendus	26
2.2. Partenaires du projet	26
2.3. Bénéficiaires du projet	27
2.4. Zones d'intervention du projet	27
2.5. Théorie de changement	27
2.6. Budget	28
III. MÉTHODOLOGIE	28
3.1. Cadre et approche méthodologique	28
3.2. Etapes méthodologiques.....	28
3.3. Echantillonnage.....	29
Liste des personnes rencontrées par catégorie d'acteurs et par genre	29
3.4. Normes de performance	30
3.5. Limites de l'évaluation	32
3.6. Résultats.....	32
3.6.1. Les données sociodémographiques : Sexe, Age, niveau d'instruction et catégories des enquêtés.	32
3.7. PRINCIPAUX CONSTATS.....	34
3.7.2. Etat global de la mise en œuvre du projet	34
3.7.2.1. Bilan des progrès enregistrés par objectifs spécifiques/résultats.....	34
3.7.2. Mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles	37

3.7.2.2 . Système de suivi-évaluation du projet.....	37
IV. APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES D'ÉVALUATION.....	37
4.1. Pertinence et cohérence	37
4.2. Efficacité.....	40
4.2.1. Les victimes face aux quatre (04) volets de prise en charge.....	43
4.2.3. Efficacité comme l'atteinte des objectifs du projet	49
4.2.4. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet	49
4.2.5. Rattachement des indicateurs de suivi évaluation des produits à l'effet escompté.....	50
4.2.6. Effectif adéquat de personnel, les compétences requises et une bonne distribution de tâches.....	50
4.2.7. Mécanismes adéquats de gestion et de suivi mis en place	50
4.3. Efficience.....	51
4.4. Mobilisation des ressources	51
4.4.1. Mobilisation des ressources humaines et matérielles.....	52
4.4.2. Efficience par rapport à l'utilisation des ressources.....	52
4.4.3. Efficience par rapport à l'affectation des ressources	53
4.4.4. Efficience en termes de S&E	53
4.4.5. Efficience dans les actions de partenariat	53
4.5. Durabilité	54
4.5.1. Risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays.....	55
4.5.3. Enseignements tirés, documentés et diffusés auprès des parties intéressées.....	56
4.5.4. Stratégies de désengagement conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet	57
4.5.5. Les cadres légaux, politiques et structurels au sein duquel évolue le projet.....	57
V. ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MISE EN OEUVRE	58
5.1. Leçons apprises	58
5.2. Bonnes pratiques	59
5.3. CONCLUSION.....	59
5.4. RECOMMANDATIONS	61
Annexe 1 : Termes de référence.....	65
Annexe 2 : Matrice d'évaluation et questions clés	77

i)	<i>Abréviations et acronymes</i>
AFPJC	<i>Association des Femmes Para juristes Centrafricaine</i>
AGR	<i>Activités Génératrices de Revenues</i>
AES	<i>Abus et Exploitation sexuelle</i>
ACDES	<i>Association Centrafricaine pour le Développement Economique et Social</i>
ABA	<i>Association Barreau Américain</i>
AFJC	<i>Association des Femmes Juristes de Centrafrique</i>
CPD	<i>Country Program Document (du PNUD)</i>
CPS	<i>Cour Pénale Spéciale</i>
FSI	<i>Force de Sécurité Intérieure</i>
CCP	<i>Cadre de coopération Pays FAO-Gouvernement</i>
CSI	<i>Cadre Stratégique Intérimaire des Nations Unies</i>
CDE	<i>Convention relative aux Droits de l'Enfant</i>
CEDEF	<i>Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes</i>
GBVIMS	<i>Système d'information et de monitoring des Violences basées sur le genre</i>
HCR	<i>Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés</i>
IFD	<i>Intégration de la Femme dans le Développement</i>
MINUSCA	<i>Mission Intégrée Multidimensionnelle des Nations Unies pour la Stabilisation de Centrafrique</i>
OPJ	<i>Officier de Police Judiciaire</i>
RCA	<i>République Centrafricaine</i>
RCPCA	<i>Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafricaine</i>
TOE	<i>Team of Experts</i>
UMIRR	<i>Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux Femmes et aux enfants</i>
VBG	<i>Violences basées sur le genre</i>
VSBG	<i>Violence Sexuelle et Basée sur le Genre</i>
VSLC	<i>Violences sexuelles liées au conflit</i>

i. REMERCIEMENTS

L'évaluation finale du projet «*Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine*» a été réalisée par Dr. Boniface Nzonikoua, Consultant Indépendant. Cette réalisation a été rendue possible grâce à la contribution importante de plusieurs personnes (responsables de l'administration, les membres de la société civile et le Bureau Pays du PNUD).

Le Consultant exprime sa reconnaissance aux personnes chargées de la mise en œuvre des interventions du projet notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), pour leur disponibilité à la facilitation de la mission, mais aussi aux entretiens conduits pendant la phase de collecte des données. La participation des organisations partenaires bénéficiaires rencontrés, a été très utile pour rassembler les informations primaires recherchées sur le terrain. Malgré le planning des rendez-vous assez contraignant dû au contexte sécuritaire et sanitaire, ils ont accepté de se rendre disponibles pour s'entretenir avec le Consultant.

Les remerciements vont tout particulièrement au service du PNUD en charge du Suivi-Evaluation du Programme, chargée de la coordination de la présente évaluation. Son appui à la planification et au suivi des rendez-vous avec les parties prenantes au processus d'évaluation a été très capital à la réussite de cette évaluation. En outre, sa disponibilité pour diverses demandes d'informations a été très appréciée.

Dr. Boniface Nzonikoua
Consultant Indépendant

ii) Résumé exécutif

Ce document représente le rapport final de l'évaluation commanditée par PNUD, Bureau de Bangui (RCA). Elle a été exécutée de Mai à Juin 2021.

Objet de l'évaluation

1. L'objet de l'évaluation est le **«Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine»**. Mis en œuvre dans les villes de Bangui, Bégoua, Bimbo, Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et Kanga-Bandoro pour une durée de 36 mois.
2. Le projet SGBV a pour objectif principal de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA. De manière spécifique, il a pour objectif de: 1) Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre -2) Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique - 3) Coordonner, suivre et évaluer le projet.
3. La logique d'intervention du projet s'aligne au cadre stratégique intermédiaire pour la gestion de la crise en RCA et les priorités du Plan National de Relèvement et Consolidation de la paix (RCPCA). En outre, un plan de d'actions communicationnelles décliné en objectifs et actions spécifiques pour la lutte contre l'impunité a été développé avec pour objectif global d'établir et mettre en œuvre un plan d'actions incluant des processus interactifs avec les populations cibles autour d'activités de communication pour un changement de mentalités et des comportements positifs vis-à-vis des femmes survivantes des VS et des VBG en RCA.

Les parties prenantes sont composées des représentants du gouvernement, des Organisations Non-Gouvernementales (ONGs) et Organisation de Société Civile (OSCs), et des Agences du Système des Nations Unies (SUN). Les bénéficiaires directs sont constitués des femmes et filles victimes des VS et VBG des villes de Bangui, Bégoua, Bimbo, Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et Kanga-Bandoro, qui s'intéressent à la lutte contre les VS et VBG en RCA. Le budget total du projet est de 3 535 144,67 USD dont 1 670 018 USD mobilisés.

But, Objectifs et portée de l'évaluation

L'évaluation avait pour but de déterminer dans quelle mesure les réalisations escomptées ont été atteintes. L'objectif principal est d'apprécier le niveau d'atteinte de l'ensemble des résultats attendus, et d'identifier les résultats inattendus potentiellement générés par la mise en œuvre des activités du projet. Plus spécifiquement, l'évaluation visait à :

- Déterminer le niveau d'atteinte des résultats tels que prévus dans le cadre des résultats ;
- Evaluer l'efficacité et l'efficience en termes de performance du projet et le niveau de leur contribution aux priorités nationales (RCPCA), aux objectifs de l'UNDAF et des ODDs ;
- Identifier les problèmes (faiblesses) et les opportunités (y compris des points forts) dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Analyser les mécanismes de programmation adoptés durant la mise en œuvre du projet ;
- Analyser les mécanismes et la stratégie de communication, Plan de suivi et évaluation ;
- Analyser le partenariat et les mécanismes de coordination internes mis en place (forces, faiblesses) et leur alignement et/ou interaction avec les mécanismes nationaux ;
- Apprécier le degré d'implication et d'appropriation des partenaires (Gouvernement, Société Civile, ONGs, Secteur Privé, collectivités locales) dans la mise en œuvre du Projet

- Identifier les leçons apprises et formuler des recommandations stratégiques, techniques et organisationnelles, et les leçons apprises pour les programmations futures.

L'évaluation couvre toutes les interventions du projet genre mises en œuvre de Septembre 2017 à Septembre 2020. Les principaux utilisateurs sont constitués des parties prenantes à la conception et la mise en œuvre du projet PNUD, la MINUSCA et l'AFJC.

Méthodologie

L'évaluation est conforme aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG) et des principes d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). L'approche non-expérimentale a été adoptée et l'évaluation s'est déroulée en trois phases : (i) Inception, (ii) Collecte de données primaires et atelier de debriefing des principaux constats à Bangui ; (iii) Analyse des données et production du rapport final d'évaluation. Les aspects contractuels, la logistique notamment de l'accès à l'information et aux documents du projet, le procédé de partage d'information, des contacts des personnes à interviewer durant la phase de collecte des données, des rôles et responsabilités des parties prenantes, et le chronogramme de déroulement de la mission avec les échéances pour les livrables attendus ont été analysés durant la phase d'inception. Les méthodes mixtes quantitatives et qualitatives ont été adoptées pour la collecte des données primaires à Bangui, Bégoua et Bimbo.

La méthode d'échantillonnage raisonnée proposée par De Vaus (2001)¹ a été adoptée pour considérer les acteurs à interviewer suivant leurs rôles et responsabilités. Des entretiens semi-structurés individuels et de groupes à l'aide des questionnaires en face-à-face, et par téléphone whatsapp et skype, ont été conduits auprès de 131 personnes dont 20% d'hommes et 80% de femmes. Les organisations féminines représentent 75.6% dont 8% d'hommes et 92% de femmes bénéficiaires des interventions du projet. Les données quantitatives désagrégées par sexes dérivent de l'exploitation ou analyse documentaire. L'analyse thématique et de contenu à partir d'un cadre analytique spécifique a été appliquée aux données qualitatives et secondaires. Les réponses qualitatives ont également été validées avec des informations quantitatives. Toutes les analyses sont basées sur le VBG et les données sont désagrégées par sexe. Enfin, la triangulation (entre sources, méthodes et informations de terrain) a été appliquée aux données obtenues.

Résultats et conclusions

Pertinence et cohérence: L'évaluation trouve le projet très pertinent et ses activités sont alignées aux politiques, programmes et cadre de programmation du Gouvernement Centrafricain tels que RCPCA, la DSRP, la Politique Nationale pour la Promotion de la Femme, du Cadre Stratégique Intérimaire des Nations Unies et du Cadre de coopération Pays MINUSCA-Gouvernement. La complémentarité des différentes composantes du projet a été significativement développée. Le projet a contribué au renforcement du cadre normatif et institutionnel en faveur de lutte contre les VS et VBG tout en consolidant les moyens d'existence des bénéficiaires via les AGR. La mission attribue une notation très satisfaisante du fait que le projet ne comporte pas de lacunes graves et attribue une note de 5/5.

Efficacité : Le projet a efficacement atteint ses objectifs et les résultats stratégiques. Le projet a contribué à l'amélioration du cadre légal (judiciaire) avec le renforcement de plusieurs textes de lois et des politiques publiques à l'instar de la loi sur la parité entre la femme et l'homme, le code pénal et la loi portant protection de la femme. La combinaison des activités de résilience, de renforcement des capacités sur des thématiques essentielles de gouvernance, participation politique, la volonté politique manifeste avec la signature des accords de paix, l'existence des textes juridiques, et l'implication des époux des femmes bénéficiaires, les chefs religieux, les élus locaux, les comités préfectoraux VBG, constituent des forces indéniables à l'atteinte des résultats du projet. L'efficacité du projet a été limitée par la situation sécuritaire persistante et volatile, l'insuffisance des infrastructures de base, la faible dotation de l'UMIRR en matériel et logistique et le non-déploiement de l'administration dans les provinces. Les effets induits imputables aux réalisations du projet sont constitués des financements au développement pour l'autonomisation des femmes survivantes des VS et VBG. Par ailleurs, le système de gestion des risques n'a pas véritablement fonctionné de manière générale. Les risques

¹ De Vaus D. 2001. Research Design in Social Research. Sage Publication, London (Ltd). 148p.

liés à l'émergence de conflits ont été atténués via les activités de conscientisation des communautés sur la notion de VBG. Des renforcements des capacités multiformes ont été salutaires pour maximiser la performance du projet de même que la collaboration entre les institutions gouvernementales partenaires. De l'analyse des facteurs ci-dessus, une note de **3/5** est attribuée.

Efficiace : Le projet «*Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine*» est très efficace. La stratégie de coordination du projet autour d'un même cadre des résultats a significativement renforcé la mise en œuvre et le suivi du programme. Face aux contraintes sécuritaires et dont d'accessibilité, la réalisation a été très bénéfique y compris la collaboration de la MINUSCA. Le choix d'un nombre raisonnable des localités et des groupes cibles moins importants confèrent au projet une performance remarquable au lieu de se dissiper avec des ressources limitées. L'efficace du projet a été limitée par des lenteurs administratives qui ont causé des retards dans l'exécution des contrats de partenariat avec les partenaires d'exécution. L'échelle de notation est satisfaisante car le projet ne comporte aucune lacune quant à la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficace ou d'efficace. De l'analyse des facteurs ci-dessus, une note de **4/5** est attribuée

- **Durabilité :** La notation est moyennement probable (MP) avec risques modérés car à ce stade, il est difficile de déterminer la durabilité des résultats du projet. Les appuis spécifiques à l'AFJC sont pérennes notamment avec des efforts de plaidoyer pour une allocation budgétaire par le gouvernement afin de renforcer le cadre de lutte contre les VS et VBG. Les mécanismes de résilience avec les aux groupes de femmes victimes sont pérennes dans le court et le moyen terme. Par ailleurs, plusieurs éléments probants sont susceptibles d'assurer la durabilité des acquis du projet tels que le cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités des femmes victimes pour leur participation aux actions de lutte sous toutes formes. Le projet a contribué au réveil et à l'évolution des mentalités individuelles et collectives. Les VBGs sont de moins en moins fréquentes et les femmes réclament de plus en plus leurs droits et s'expriment librement. La lutte contre les VBG est une réalité notamment à Bangui, Bégoua, Bimbo, Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et Kanga-Bandoro. Les femmes et jeunes filles victimes se fréquentent régulièrement. L'implication des interlocuteurs préfectoraux a été utile pour la sensibilisation sur les VS et VBG. la note de 2,5/5 est attribuée.

Egalité de sexes et droits fondamentaux : Le projet «*Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine*» reste pertinent et important du fait qu'il a respecté les principes d'égalité de sexe. Les groupes marginalisés notamment les femmes et filles survivantes des VS et VBG ont été impliquées dans les activités du projet. Les activités de formation ne distinguent pas les groupes religieux chrétiens, musulmans ou peulhs. Ils participent librement aux réunions. Le projet a tenu compte des principes des droits de l'homme et de l'efficace du développement à travers la participation et l'inclusion avec l'implication des hommes au même titre que les femmes sur les aspects de cohésion sociale avec un accent particulier dans les zones conflictuelles. Plusieurs barrières socioculturelles au changement tels que la pratique d'excision et les VBGs sont susceptibles d'affecter les principes de droits humains, les inégalités entre les sexes et l'équité. Le niveau d'analphabétisme des femmes les rend davantage très vulnérables. la note de 3/5 est attribuée.

Recommandations : La mission d'évaluation estime que les progrès ont été enregistrés par le projet SGBV durant les 36 mois de sa mise en œuvre. La mise en place du projet en 2017 a contribué incontestablement à la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre et à l'autonomisation des victimes survivantes dans un pays post-conflit où les cas des viols sont fréquents. Les données collectées permettent d'affirmer que la plupart des activités clés ont été réalisées. Les forces et les faiblesses de ce projet ont permis de faire des recommandations stratégiques à l'endroit du PNUD et du gouvernement.

Conclusion par domaine	Recommandations stratégiques	Responsable	Priorité
Conception du projet			
Les activités du projet sont nombreuses, ce qui apporte la confusion entre les activités principales et secondaires.	Pour les projets futurs, il faut identifier seulement les activités principales dans le document du projet avec les sous-activités dans les PTA	PNUD	Elevé
Mise en œuvre du projet			
Pour un projet de grande dimension, l'effectif du staff est insuffisant	Recruter l'équipe de gestion du projet sur tous les postes prévus dans le projet pour permettre une meilleure efficacité et efficience	- PNUD	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, il manque des moyens logistiques appropriés	Doter le projet d'un véhicule pour le suivi des activités sur le terrain. Etant donné le projet couvre la ville de Bangui et ses environs ainsi que 6 chefs-lieux des préfectures.	- PNUD	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, l'effectif Insuffisance des OPJ	Augmenter l'effectif des OPJ au sein de l'UMIRR et veiller à la prise en charge du personnel détaché à l'UMIRR	- PNUD	- Moyen
Pour un projet de grande dimension, il manque des moyens logistiques et roulant appropriés pour les interventions	Augmenter les capacités de l'UMIRR en matériel logistique et roulant pour une meilleure efficacité dans les interventions	- PNUD	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, les ressources mobilisées restent faibles, face aux grands défis nationaux	Développer une stratégie efficace de mobilisation de ressources en vue d'inciter les bailleurs à contribuer effectivement à la mise en œuvre du projet, tout en poussant l'Etat à jouer son rôle dans l'affectation des ressources nationales pour la continuité des actions	- PNUD et les partenaires de mise en œuvre	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, le niveau de communication et plaidoyer est faible	Développer des actions de communication et plaidoyer via un spécialiste pour faire connaître les progrès enregistrés aux partenaires nationaux et internationaux, afin de susciter leur adhésion pour des financements additionnels.	PNUD et le gouvernement	Elevé
Manque de clarté dans les mécanismes dans le processus de sélection des victimes bénéficiaires des AGR	Définir les critères clairs de sélection des bénéficiaires, le choix contextuels des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités AGR	PNUD et le gouvernement	Moyen
Difficultés de prise en charge du volet santé et psychosocial de l'UMIRR	Equiper suffisamment les services de santé et psychosocial de l'UMIRR (kits pour la consultation des victimes et ambulance) afin de rendre efficace ce service.	PNUD et le gouvernement	Elevé

Faible capacité des acteurs de la lutte contre les VBG et les VS	Renforcer les capacités des acteurs du projet (le personnel de la chaîne pénale, les OPJ, les ONG de la société civile, les leaders communautaires) dans toutes les zones d'intervention du projet via les campagnes de sensibilisation continues	-	PNUD	-	Elevé
--	---	---	------	---	-------

Leçons apprises

- La question de l'accès à la justice des femmes victimes des VS et des VBG est un processus multi-acteurs, dans lequel on retrouve les magistrats, les greffiers, les OPJ qui sont les acteurs de décisions d'une part. On retrouve aussi les organisations de la société civile, le secteur privé, qui constituent les lanceurs d'alerte. Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de tous ces acteurs de la chaîne pénale, selon leurs domaines d'intervention, est une condition nécessaire pour l'accès des femmes et enfants survivants des VBG et VS à la justice et la sécurité.
- La mise en place d'une stratégie d'un collège multi-acteurs dans un contexte de post conflit favorise le renforcement du système judiciaire, les actions de plaidoyers, l'implication et l'engagement de la société civile de tous à travers les actions spécifiques permettent d'accélérer le processus de vote des lois spécifiques sur les VBG.
- Si la mise en place des unités de prise en charge holistique et leur équipement contribuent à améliorer l'accès des victimes aux services, il est à noter que des défis d'opérationnalisation de ces unités sont susceptibles de blocages dans la mesure où les effets des crises sociopolitiques sont encore visibles dans tous les secteurs de la vie.
 - La coordination entre les acteurs au niveau local, régional, national, l'implication et la participation des communautés pour la détection et l'accompagnement des victimes restent le meilleur moyen pour répondre aux défis actuels en matière de réponses aux VS et VBG en RCA ;
 - L'approche de sensibilisation des acteurs dans un contexte de crise ou humanitaire est indispensable pour faire renaître la confiance et par conséquent soutenir les efforts de lutte contre l'impunité des VS et des VBG en RCA par PNUD sous les services de AFJC est un exemple à succès ;
 - Le projet offre la possibilité de combinaison multisectorielle des interventions d'autonomisation, de gouvernance et de leadership féminin. Grâce aux financements des bailleurs, plusieurs engouements des couches socioprofessionnelles et/ou des victimes aux activités, et création de nouvelles organisations pour les renforcements des capacités, leadership et cohésion sociale ont été rendues possibles pour soutenir le vivre ensemble entre les hommes et les femmes et chefs des communautés chrétiennes, musulmanes et peulhs.
 - L'implication des autorités locales, comités préfectoraux a été déterminante à la réussite de plusieurs activités de sensibilisation sur les VS et VBG. Dans les zones du projet, il y'a forte implication de la masse en symbiose entre plusieurs associations de femmes ;
 - Prévoir et commencer par les projets de réhabilitation économique notamment des femmes (plus nombreuses et même chefs de famille), pour soutenir mentalement et moralement les bénéficiaires, les besoins imminents des populations en situation de crise humanitaire est incontournable au retour de la paix dans les localités ciblées.

I. INTRODUCTION

1.1. Contexte de l'évaluation

Le projet soumis à l'évaluation répond aux besoins des différentes crises politico-militaires qu'a connues la République Centrafricaine depuis son accession à l'indépendance et qui ont contribué à la destruction de son tissu socio-politique. Les crises de 2012 – 2013 ont eu un impact négatif sur la situation des femmes et des enfants déjà précaires². Ce qui a valu la mise en œuvre de plusieurs programmes et projets. Après le retour à l'ordre Constitutionnel et aux tentatives de pacification du pays, la lutte contre l'impunité et la promotion de la protection des femmes et des jeunes filles contre les violences sexuelles demeurent une question préoccupante. En dépit d'une paix relativement retrouvée, les femmes et les survivantes demeurent vulnérables et sujettes à des violences sexuelles.

En effet, des études récentes ont démontré qu'en plus de ces facteurs, des nombreux cas de violences sexuelles sont perpétrés par les civiles dans les zones de retournés. Fort de ce constat, engager plus les hommes adultes et les jeunes garçons dans la lutte contre l'impunité et les violences sexuelles est autant indispensable pour promouvoir la protection et le bien-être des survivantes dans les zones de retournés. Plusieurs rapports des partenaires au développement et humanitaires confirment aussi que la crise a provoqué le déplacement de plus de 600.000 personnes. Toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluant le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Durant cette période, le pays était dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui étaient sous le contrôle des groupes armés. En termes de répercussions sociales, entre 2014 et 2018, on note plus de 40 000 cas de VBG dont plus ou moins 30% des cas de violences sexuelles sont liées au conflit. Le plus grand nombre de violences recensées sont commises contre les femmes et les enfants.

Les données de l'Enquête Démographique et de Santé de 2018-2019 de l'ICASESS indiquent que dans la génération féminine de 25-49 ans, la proportion de celles qui sont victimes se situe entre 15-17 ans, et représente 54%³. Par ailleurs, le nombre de dossiers des violences sexuelles dans le circuit judiciaire demeure faible. Très peu de plaintes sont déposées auprès des services compétents (police gendarmerie ou directement au Parquet), malgré le nombre très élevé de victimes rapportées dans les structures médicales. Aussi, un nombre élevé des cas ont été transmis aux Parquets de Bangui et Bimbo par l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR), mais dont le traitement est très lent devant les chambres d'instruction. Plus ou moins 26 cas ont été jugés entre 2016 et 2018, lors des sessions criminelles organisées.

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avérait nécessaire. C'est dans ce contexte que le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont mis en place le projet « **Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine** » qui a pour objectif de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Deux (2) axes d'intervention ont été définis à savoir: (i) le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre et (ii) le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre avec un appui à l'UMIRR et à l'assistance judiciaire gratuite.

² Paul SEMBENE, Crises centrafricaines et ses conséquences, rapport d'analyse multisectorielle, 2014, P 24

³ ICASESS, Enquête Démographique et de Santé de 2018-2019, P 52

Les résultats attendus des interventions de ce projet sont liés directement à la **Stratégie nationale du Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA)**, notamment les piliers tendant à soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité, le renouvellement du contrat social avec la population ainsi qu'à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le projet est également basé sur les axes stratégiques **de l'UNDAF+ 2018-2021** dont l'appui va en priorité aux efforts du Gouvernement visant à éliminer et réduire le risque de retour à la violence (en particulier éliminer la menace posée par les groupes armés), commencer à s'attaquer aux causes profondes des cycles répétitifs de violence, et établir les fondations (mettre en place les institutions et capacités) de la sécurité humaine, d'une paix durable et du développement économique.

Il s'appuie également sur les axes du **CPD du PNUD** qui vise la contribution à l'atteinte de ces objectifs en République Centrafricaine. Ceci sur les piliers gouvernance, consolidation de la paix et état de droit ainsi que relèvement économique inclusif et développement durable qui visent notamment à fournir un appui pour rétablir et rendre fonctionnels les services de justice et de sécurité et à accroître l'accès à des emplois durables et à des opportunités d'amélioration des moyens de subsistance pour les populations vulnérables notamment aux réfugiés de retour, aux personnes déplacées internes, aux ex-combattant(e)s, aux femmes et aux jeunes.

Ce projet favorise également l'avancement du mandat du Représentant Spéciale du Secrétaire Générale et de **l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits**. Il permet à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale.

La mise en œuvre du projet SGVB a démarré en septembre 2017. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation externe à mi-parcours du projet à des fins de redevabilité et d'apprentissage. C'est dans ce contexte qu'un consultant national a été recruté pour la dite évaluation dans le but d'estimer le niveau des indicateurs conformément aux produits et aux résultats attendus à partir du cadre de résultats. Le consultant national a travaillé sous la supervision du Représentant Résident du PNUD, représenté par le responsable de l'Unité Suivi et Evaluation du programme.

Le présent rapport est articulé autour de sept (7) parties : (i) Contexte et justification de l'évaluation ; (ii) Description du projet ; (iii) Approche et méthodes de l'évaluation ; (iv) Analyse des données ; (v) Constats de l'évaluation ; (vi) Conclusions et Recommandations ; et (vii) Enseignements tirés.

1.2. Contexte d'égalité du genre et droits des femmes

Estimée à 5 355 171 habitants, la population centrafricaine est en majorité jeune (les moins de 18 ans représentent plus de la population totale) et rurale (62,8% contre 37,9% en zone urbaine)⁴. La décennie d'instabilité politique a entraîné la destruction de peu d'infrastructures sociales de base existantes, accélérant la paupérisation de la population, notamment féminine. L'analyse des lois et documents juridiques a montré que la RCA s'est inscrite résolument dans la dynamique de lutte contre les VBG. Le pays a ratifié plusieurs textes internationaux et promulgué des textes nationaux qui visent cette égalité⁵.

Cependant, certains textes nationaux soulèvent des contradictions ou comportent des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles. Au plan institutionnel, l'analyse de la participation de la femme dans le secteur public a révélé des grands écarts entre les femmes et les hommes dans les instances de prise de décision et dans la gestion du pouvoir. S'agissant de sa participation effective à la prise de décision au niveau local, on note des atouts mais aussi des faiblesses. Concernant les atouts, on remarque une évolution positive mais lente dans la conception du rôle et de la place de la femme rurale dans son milieu, comme preuve, son ascension à certaines fonctions sociales et des organes de prise de décision naguère confiés à une femme. L'émergence des femmes décideuses coutumières et des femmes leaders relais en est un exemple type. La contrainte tient

⁴ MICS4, 2019. Institut centrafricain des Eudes Economiques et Sociales, 2019

⁵ Banque Mondiale, 2019. Rapport sur la situation économique de la RCA - Dernières données disponibles Décembre 2019.

essentiellement au manque de formation et à l'analphabétisme chez certaines femmes leaders qui ne leur permettent pas d'avoir le même niveau de débat avec les hommes. Avec un PIB de 449 \$US par habitant, l'économie de la République centrafricaine (RCA) se stabilise, dans un environnement sécuritaire toujours instable malgré les efforts en cours pour ramener la paix. En 2018, le PIB a augmenté de 4,3% et la croissance devrait atteindre 5% en 2019 et 2020, selon le FMI. Ces prévisions sont fondées sur diverses réformes, la vente de diamants gardés en réserve et la hausse des exportations de bois. Cette économie reste vulnérable au climat sécuritaire incertain. Les tensions suscitées par l'accord conclu avec les groupes armés, visant à favoriser leur intégration au gouvernement, continuent de peser sur la stabilité politique du pays.

Cependant, les réformes entreprises par le gouvernement ont permis de contenir le déficit budgétaire. Selon les estimations de la BAD, le solde budgétaire a enregistré un excédent de 1% PIB en 2018. Néanmoins, selon le FMI, en 2019 le solde budgétaire global a atteint -7,41% PIB. En 2019, le gouvernement devrait se concentrer sur la réalisation de son objectif en matière de solde primaire national, tout en prévoyant une augmentation des dépenses sociales et d'investissement. Le niveau de surendettement de la RCA reste élevé, mais la dette publique est à la baisse. Elle est estimée à 46,8% en 2018 et devrait diminuer à 41,7% en 2019, puis à 38,5% en 2020. La baisse des prix des produits alimentaires et manufacturés a ramené l'inflation à 4% en 2018. Ce taux devrait encore baisser en 2019 et 2020 pour s'établir à 3,4% et 3,2%, respectivement⁶.

En 2018, la République centrafricaine occupait la 188ème position (sur 189 pays) en termes de développement humain⁷. Le taux de chômage est élevé (6.5% en 2018 selon les estimations de l'Organisation International du Travail (OIT) et la majorité de la population vit dans la pauvreté⁸. La crise sécuritaire que le pays a connu ces dernières années a aggravé les inégalités sociales ainsi que le manque d'infrastructures sociales de base. Le budget 2018 comprend plusieurs mesures de politique fiscale visant à générer 0,4% de PIB supplémentaire⁹ (telles que l'application des tarifs extérieurs communs de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale - CEMAC sur les importations, et l'abrogation des dérogations, l'augmentation des taxes à l'exportation pour le bois, les diamants et l'or ; l'augmentation des droits d'accise sur les boissons alcoolisées, les cigarettes et les autres boissons ; et l'introduction d'une taxe sur les véhicules motorisés). Le nouveau budget vise également un ratio revenu intérieur/PIB de 9,6%, des dépenses primaires courantes de 9,7% et des dépenses d'investissement financées à hauteur de 1,3% par le revenu national, avec un déficit intérieur primaire de 1,4% du Produit Intérieur Brut (PIB) comme illustrés dans le tableau ci-dessous.

1.3. Indicateurs de croissance en RCA.

Indicateurs de croissance	2017	2018	2019	2020
PIB (milliards USD)	2,07e	2,28e	2,32	2,49
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	4,5e	3,8e	4,5	5,0
PIB par habitant (USD)	416e	449e	448	472
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	50,292e	49,939e	44,481	39,231
Taux d'inflation (%)	4,5e	1,6e	3,0	2,6

⁶ BAD, 2011. Profil Genre de la République centrafricaine, Novembre 2011

⁷ FMI - World Economic - Décembre 2019

⁸ OIT, 2019. Rapport sur les indicateurs socioéconomiques de la RCA, 2019

⁹ Banque Mondiale: Rapport sur la situation économique de la RCA - Dernières données disponibles Décembre 2019.

Balance des transactions courantes (Milliards USD)	-0,16e	-0,18e	-0,10	-0,12
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-7,8e	-8,0e	-4,1	-4,9

Source : Adapté du « World Economic Report », Décembre 2019.

1.4. Groupes cibles

En RCA, les groupes cibles sont principalement constitués de paysans, de femmes, d'enfants et d'orphelins, de handicapés, et de victimes de conflits. Ils vivent majoritairement dans les zones périurbaines et en milieu rural, avec un faible accès au marché formel de l'emploi et aux infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé, puits et forages, routes rurales praticables, petits ouvrages de franchissement, marchés ruraux, etc.)¹⁰. Ces conditions de vie difficiles illustrent la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent ces populations et justifient la nécessité d'adopter pour elles des mesures particulières pour les prémunir de l'exclusion sociale.

Le projet « **Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine** » s'insère aussi dans ces quatre piliers qui prévoient d'accroître le capital humain de la Femme dans les domaines de la cohésion sociale et de développement économique, en privilégiant les actions qui touchent les régions et les populations les plus affectées par le phénomène de la pauvreté.

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avérerait nécessaire. C'est dans ce contexte que le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires ont mis en place le projet « **Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine** » qui a pour objectif de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA, avec deux (2) axes d'intervention(le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre et le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre avec un appui à l'UMIRR et à l'assistance judiciaire gratuite.

Basé sur les axes stratégiques de l'UNDAF+ 2018-2021, ce projet est lié aussi à la Stratégie nationale du RCPCA, notamment les piliers tendant à soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité, le renouvellement du contrat social avec la population ainsi qu'à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Il s'appuie également sur les axes du CPD du PNUD qui vise la contribution à l'atteinte de ses objectifs en République Centrafricaine (piliers gouvernance, consolidation de la paix et état de droit ainsi que relèvement économique inclusif et développement durable qui visent notamment à fournir un appui pour rétablir et rendre fonctionnels les services de justice et de sécurité et à accroître l'accès à des emplois durables et à des opportunités d'amélioration des moyens de subsistance pour les populations vulnérables notamment aux réfugiés de retour, aux personnes déplacées internes, aux ex-combattant (e), aux femmes et aux jeunes survivantes des BS et VBG) en lien avec l'avancement du mandat du Représentant Spéciale du Secrétaire Générale et de l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits.

Il permet à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-région et/ou nationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations

¹⁰ BAD, 2009. Rapport d'évaluation du projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables (PDCAGV), Banque Africaine de Développement. 06 mars 2009.

Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale.

Le projet a démarré en septembre 2017. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation finale externe du projet à des fins de redevabilité et d'apprentissage. C'est dans ce contexte qu'un consultant national a été recruté pour la dite évaluation, dans le but d'estimer le niveau des indicateurs conformément aux produits et aux résultats attendus à partir du cadre de résultats. Le présent rapport est articulé autour de sept (7) parties : (i) Contexte et justification de l'évaluation ; (ii) Description du projet ; (iii) Approche et méthodes de l'évaluation ; (iv) Analyse des données ; (v) Constats de l'évaluation ; (vi) Conclusions et Recommandations ; et (vii) Enseignements tirés.

1.5. Champ et objectifs de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvre la période de la vie du projet allant du 15 septembre 2017 (date de signature du document de projet) au 14-sept-2020.

1.5.1. Champs de l'évaluation

Cette évaluation finale est inscrite dans le plan d'évaluation du bureau pays et dans le document de projet. Elle couvre toute la période de la mise en œuvre des activités (du 15 septembre 2017 au 31 mars 2019). L'évaluation impliquera toutes les parties prenantes du projet (PNUD, MINUSCA (UNPOL et Section Protection de la Femme, etc.). Bien que certaines activités du projet aient été réalisées à l'intérieur du pays, la mission de l'évaluation s'est déroulée à Bangui et à Bimbo et ses environs à cause de la situation sécuritaire dans certaines zones du projet et le court délai pour rendre le rapport.

1.5.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau du programme et de l'organisation.

De manière spécifique, l'évaluation a permis entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts (ou signes précoces d'impacts) et la durabilité des résultats du projet ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour la suite du projet.

1.5.3. Le cadre de résultats et les critères d'évaluation

L'évaluation peut être définie comme « une fonction qui consiste à porter une appréciation, aussi systématique et objective que possible, sur un projet achevé, un programme ou un ensemble de lignes d'action, sa conception, sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agit de déterminer la pertinence des objectifs et leur degré de réalisation, l'efficience, l'efficacité, l'impact et la viabilité par rapport au développement. Le schéma ci-dessous permet d'établir la relation intrinsèque que l'évaluateur va développer entre le cadre

logique dans toute sa dimension (logique d'intervention, Indicateurs et hypothèses) et les critères d'évaluation ci-dessous tels qu'ils ont été définis dans les termes de référence de l'évaluation¹¹.

¹¹ • Pertinence : il s'agit du « caractère approprié des objectifs du projet par rapport aux problèmes réels, aux besoins et priorités des groupes cibles et bénéficiaires • Cohérence du projet : critère qui facilite l'appréciation de la logique interne du • Efficience: le fait que les résultats aient été atteints à des coûts raisonnables. • Effectivité: critère quantitatif complémentaire de celui de l'efficacité. • Efficacité : critère qui vise à apprécier, en se fondant sur une série d'indicateurs • durabilité: l'effet des activités mises en œuvre sur son environnement plus large ainsi que « sa contribution aux objectifs sectoriels plus larges • Sur le fondement de ces critères et éléments formels, l'exercice d'évaluation débouchera sur deux enseignements essentiels qui ont trait à la viabilité du projet - c'est-à-dire « la probabilité que les bénéfices produits par le projet continuent à être perçus une fois la contribution financière externe terminée »- et inspirent les conclusions et recommandations de l'évaluation.

1.5.4. Cadre de résultats

I. Cadre de résultats [1]								
Priorité nationale : Réforme des institutions judiciaires et promotion de la fin de l'impunité (Pilier 1 RCPCA); Rénover et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, mines et foresterie) (Pilier 3 RCPCA)								
Produits visés, comme indiqué dans le CPD 2018-2021 : 1.1: Les services de justice et de sécurité sont rétablis et fonctionnels, y compris la Cour pénale spéciale ; Produit 2.1: Les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes ont accru l'accès à des emplois durables et à des possibilités de subsistance								
Indicateurs de produits comme spécifiés dans le CPD 2018-2021 : Nombre d'affaires criminelles enregistrées et traitées y compris le VBG ; Nombre d'hommes et femmes (de personnes) ayant accès à des emplois durables								
Titre du projet et numéro du projet dans ATLAS : Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et basées sur le genre et appui à l'autonomisation des femmes en République Centrafricaine								
PRODUITS ATTENDUS	INDICATEURS DE PRODUIT[2]	SOURCE DES DONNÉES	BASELINE		CIBLES (par fréquence de collecte des données)			MÉTHODES ET RISQUES LIÉS À LA COLLECTE DES DONNÉES
			Valeur	Année	Année 1	Année 2	Année 3	
Objectif général : Contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.								
	Pourcentage des cas rapportés dans les zones d'intervention du projet	Rapport GBVIMS /autres rapports/études	22%	2012	25%	30%	35%	
	Taux de poursuites judiciaires des auteurs ayant abouti à une décision judiciaire (condamnation ou acquittement)	Rapport de statistiques judiciaires (base de données judiciaires)	AD	2016	20%	30%	50%	Analyse de la base des données judiciaires ou / Dépouillement des registres des tribunaux

	Perception de la population sur l'ampleur des VS & VBG	Etude de perception HHI Etude qualitative sur les VS & VBG dans les zones ciblées	AD	AD	AD	AD	AD	Analyse de l'enquête HHI
--	--	---	----	----	----	----	----	--------------------------

Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre

Produit 1.1 : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois en faveur de la lutte contre les VSBG sont renforcées	1. Nombre des textes juridiques et législatifs produits en la matière	Avant-projet ; projet de loi rédigé ou soumis	5	2016	5	6	7	Textes juridiques et législatifs
	2. Nombre des mesures prises sur base des contrôles parlementaires effectués sur les politiques nationales de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre	Rapport des sessions parlementaires tenues	0	2016	0	1	2	Analyse des mesures prises
Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre	3. Nombre de départements ministériels formés sur la stratégie nationale genre et la PNPEE et la promotion d'intégration de ces thématiques dans les projets et programmes nationaux	Projets et Programmes Mécanismes mis en place	2	2016	0	15	23	Exploitation des rapports annuels du Ministère des affaires sociales
	4. Disponibilité d'une stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques	stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques	0	2016	1	1	1	exploitation du Système national statistique

Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG	5. Nombre d'activités conduites par les leaders communautaires et les membres des comités locaux de lutte contre les VS-LC & VBG conformément à la stratégie CCC	Rapport annuel	AD	2016	4	20	36	Exploitation des rapports des partenaires /annuel
	6. Nombre des mécanismes d'alerte et de prévention des VS-LC & VBG mis en place, conformément à la stratégie de CCC	Rapport annuel	1	2016	1	1	2	Exploitation des rapports des partenaires /annuel
Renforcer les mécanismes de prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats								
Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes	7. Nombre de cas de VS & VBG ayant été rapportés dans les zones d'intervention du projet	Rapport de statistiques judiciaires (base de données judiciaires) Rapport GBVIMS	11 100	2016	AD	AD	AD	Analyse de la base des données judiciaires ou /Dépouillement des registres du ministère public et tribunal d'instruction, Rapport GBVIMS
	8. Nombre des cas ayant fait l'objet de poursuites	Rapport de statistiques judiciaires (base de données judiciaires) Base statistique de l'UMIRR	AD	2016	50	200	300	Analyse de la base statistique de l'UMIRR ou/Dépouillement des registres de l'UMIRR et des points focaux genre des commissariats et brigades

Produit 2.2. Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel	9. Nombre des cas accompagnés en justice par les ONG locales, les cliniques juridiques et le Barreau ayant fait l'objet de décision judiciaire	Rapport des cliniques juridiques et du Barreau	4	2016	10	30	50	Dépouillement des fiches d'informations individuelles des victimes
	10. % des victimes pris en charge judiciairement et qui ont été référé et ont eu accès aux autres services (médical, psychosocial, et de réinsertion)	Rapport GBVIMS Rapport de profilage des bénéficiaires	AD	2016	10%	30%	60%	<ul style="list-style-type: none"> - Dépouillement des fiches d'informations individuelles des victimes - Analyse qualitative des rapports GBV sur la prise en charge
Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.	11. Nombre des bénéficiaires (H/F) du paquet de réinsertion socioéconomique	Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre Rapport annuel	0	2016	0	50	100	Exploitation des rapports des partenaires /annuel
	12. Nombre des structures /mécanismes rendues fonctionnelles pour la formation et la réinsertion des femmes victimes des VSBG et membres de la communauté	Rapport d'activités des partenaires de mise en œuvre Rapport annuel	0	2016	2	6	9	Exploitation des rapports des partenaires /annuel

	13. Proportion des bénéficiaires dont le revenu journalier dépasse le seuil de pauvreté (6500 XAF par jour) à la fin du projet	Rapport d'évaluation du projet (évaluation socioéconomique)	AD	2016	0%	30%	60%	Exploitation des rapports d'évaluation
--	--	---	----	------	----	-----	-----	--

[1] Le PNUD publie ses informations sur les projets (indicateurs, Baselines, cibles et résultats) en vue de respecter les normes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Assurez-vous que les indicateurs sont des indicateurs SMART (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps), qu'ils fournissent des Baseline précis et des cibles soutenues par des preuves et des données fiables, et qu'ils évitent les acronymes de manière à ce que le public externe comprenne clairement les résultats du projet.

[2] Il est recommandé que les projets utilisent les indicateurs de produit issus de l'IRRF du Plan stratégique, le cas échéant, en plus des indicateurs liés aux résultats spécifiques aux projets. Les indicateurs doivent être ventilés par sexe ou pour d'autres groupes ciblés, le cas échéant.

1.5.5. Approche et méthodes d'évaluation

L'analyse de l'approche et des méthodes d'évaluation du présent projet a permis de retenir les principaux critères et questions indicatives.

Critères d'évaluation et questions indicatives clés

Critères	Questions clés d'évaluation
1. Pertinence et cohérence	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement de la RCA, ii) les produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) les ODD et iv) le Plan stratégique du PNUD ? • Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des groupes cibles ? • Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ; • Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ? • Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ? • La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ? • Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ? • Les objectifs et les produits du projet définis dans projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ? • Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ? • Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en RCA ?
2. Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du projet ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets du programme de pays du PNUD, aux ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales ? • Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ? • Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ? • Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ? • De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ? • Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ? • La stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?

- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

3. Efficience

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il encouragé l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?

4. Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
- Quels pourraient être les autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?
- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ? Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

5. Egalité de sexes

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

6. **Droits fondamentaux**
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet.
7. **Recommandations**
- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

II. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SGBV intervient sur deux axes stratégiques pertinents:

1. le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre ; et
2. le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Le descriptif du projet permet d'avoir un aperçu global sur :

- ✦ Les objectifs et les produits attendus du projet ;
- ✦ Les principaux partenaires et bénéficiaires;
- ✦ Budget de la mise en œuvre du projet ;

Modalités de gouvernance et de gestion.

2.1. Objectifs et produits attendus

Objectifs	Produits
<p>Objectif spécifique 1 : Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre.</p>	<p>Produit 1.1 : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées ;</p> <p>Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre ;</p> <p>Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG.</p>
<p>Objectif spécifique 2 : Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique</p>	<p>Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes ;</p> <p>Produit 2.2 : Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel ;</p> <p>Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.</p>
<p>Objectif spécifique 3 : Coordonner, suivre et évaluer le projet</p>	<p>Produit 3.1 Apporter un appui aux mécanismes de coordination gouvernementaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre;</p> <p>Produit 3.2: Procéder au recrutement de l'équipe de coordination du projet;</p> <p>Produit 3.3 : Mettre en œuvre le plan de gestion, suivi et évaluation ;</p> <p>Produit 3.4 : Mettre en œuvre du plan de communication du projet.</p>

2.2. Partenaires du projet

Les partenaires du projet sont de deux catégories:

Le partenaire de mise en œuvre : qui le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)

Le Partenaires assurant les parties responsables, composé de:

- La Mission Intégrée Multidimensionnelles des Nations Unies pour la Stabilisation en Centrafrique (MINUSCA)
- L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression (UMIRR) ;
- L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique ;
- Le Ministère de la Promotion de la Femme ;
- Le Ministère de la Sécurité Publique ;

- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de la Santé.

2.3. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont repartis en deux groupes:

- Les **bénéficiaires primaires** composés des qui sont des femmes et enfants victimes des VBG & VS ainsi que des survivantes de VBG. Les hommes et garçons vivant dans les zones de cibles bénéficient également d'activités du projet en tant que survivants de VBG ou membres de familles de survivantes (et survivants).
- Les **bénéficiaires** secondaires composés de : Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité Publique, Ministère de la Promotion de la Femme et Ministère de la Santé.

2.4. Zones d'intervention du projet

Le projet a été mis en œuvre dans les localités ci-après :

- Bangui et ses environs (Bégoua, Bimbo) ;
- Bouar;
- Bambari;
- Bria;
- Boda;
- Bossangoa et ses environs;
- Kanga-Bandoro.

2.5. Théorie de changement

La Théorie de Changement (TdC) permet d'avoir une compréhension globale de la logique des interventions du projet. Toutefois, le cadre des résultats demeure le référentiel d'appréciation du niveau de performance de ce projet. A cela, deux (02) postulats s'imposent :

1. Un changement lié au rôle stratégique de partenariat avec les structures étatiques et non étatique dans l'amélioration et harmonisation des politiques touchant les questions d'égalité des sexes en RCA. L'atteinte de cet objectif devra contribuer au changement souhaité par le projet face à l'épineux problème de l'impunité. Toutes les activités du projet ont été développées en partenariat avec les institutions étatiques et non étatiques (UMIRR et l'AFJC) sous le contrôle du Système des Nations-Unies (MINUSCA) pour les campagnes de sensibilisation.
2. Un changement lié à l'amélioration et à l'autonomisation des femmes et filles victimes des VS & VBG. Cela constitue une étape importante dans le processus de résolution des questions touchant la lutte contre les VSBG. En termes de changement, le projet offre d'opportunités d'emploi et contribue au développement des AGR au niveau local et national.

Au regard des ressources et surtout de la période de mise en œuvre relativement courte (36 mois), le projet paraît ambitieux avec plusieurs d'activités à réaliser dans un contexte fragile de mise en œuvre d'un projet de lutte contre l'impunité en RCA. L'analyse préliminaire des indicateurs semble rassurer sur le caractère réalisable des activités, mais moins sur l'impact attendu, notamment d'avoir une masse critique de personnes

prêtes à contribuer de manière efficace et effective au processus de stabilisation et de relèvement en RCA via la lutte contre les VS et VBG. Dans un contexte assez fragile comme celui de la RCA, il est fort probable que plusieurs facteurs pourraient compromettre la réalisation des activités escomptées. Entre autres facteurs, l'on peut citer : i) l'absence de l'autorité de l'Etat pour assurer une meilleure application des lois ; ii) normes socio-culturelles ; iii) une faible motivation et engagement des leaders de la société civile, religieux plaident pour la participation et l'engagement des autorités dans la lutte contre l'impunité. Par ailleurs, le contexte politique pourrait aussi influencer le suivi des activités notamment avec les affectations multiformes des agents du gouvernement, ou encore des mutations des staffs des agences onusiennes impliquées.

2.6. Budget

Avec un budget total estimé d'environ **3 535 144,67 USD**, le projet a été planifié pour une durée de trois (3) ans allant du 15 septembre 2017 au 14 septembre 2020. Le budget est réparti comme suit : **465 000,00 USD** sont alloués aux activités de **l'axe 1** ; **1 275 000,00 USD** destinés pour les activités de **l'axe 2** ; **1 475 951,76 USD** pour la **coordination, suivi et évaluation du projet**.

S'agissant des ressources humaines, l'équipe du projet est composée de quatre (4) personnes dont un chef de projet, niveau P3, d'un expert national genre/justice, d'un assistant administratif et financier et d'un chauffeur. A ce niveau d'analyse, la mission d'évaluation fait observer que la mise en œuvre du projet a été émaillée des contraintes d'ordre financier et humain. Les ressources financières annoncées n'ont pas été mobilisées suffisamment pour la mise en œuvre des activités du projet. Concernant le personnel de l'unité de gestion du projet, deux (2) postes n'ont pas été pourvus ce qui a impact sur l'exécution du projet.

III. MÉTHODOLOGIE

3.1. Cadre et approche méthodologique

1. Le cadre méthodologique de l'évaluation est conforme aux normes et standards d'Evaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation (UNEG)¹² et des principes d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)¹³. L'approche non-expérimentale¹⁴ a été adoptée pour cette évaluation. Etant donné le caractère sensible au genre de cette évaluation, l'analyse globale a tenu compte des constats empiriques soumis à un processus de triangulation, c'est-à-dire par une comparaison croisée des méthodes de collecte de données (secondaires et primaires) en procédant à un recoupement sexospécifique des informations obtenues auprès de diverses sources. L'évaluation s'est déroulée en trois phases: (i) Inception, (ii) Collecte de données primaires et atelier de débriefing des principaux constats ; (iii) Analyse des données et production du rapport préliminaire de l'évaluation, et intégration des commentaires du groupe de référence et finalisation du rapport final d'évaluation.

3.2. Etapes méthodologiques

2. La phase d'inception s'est déroulée du 18 Mai 2021 au 22 Mai 2021. La mission a débuté par une rencontre de cadrage avec PNUD. Les aspects contractuels, la logistique notamment de l'accès à l'information et aux documents du projet, le procédé de partage d'information, des contacts des personnes à interviewer durant la phase

¹²Normes et Standards UNEG (2016): www.unevaluation.org/document/download/2601 (Consulté le 20/12/2019).

¹³Les principes directeurs de l'OECD sont disponibles à: www.oecd.org/development/evaluation/2755284.pdf

¹⁴ Il n'existe pas de groupe témoins de participants à la conception du projet « Lutte contre l'impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine ».

de collecte des données, des rôles et responsabilités des parties prenantes, et le chronogramme de déroulement de la mission avec les échéances pour les livrables attendus ont été analysés durant cette rencontre.

3. Suivant des méthodes mixtes quantitatives et qualitatives, la phase de collecte des données primaires a été conduite du 25 Mai au 05 Juin 2021 à Bangui, Bimbo/Bégoua. La revue documentaire¹⁵ a permis d'identifier et de compléter la liste des personnes à rencontrer sur le terrain. La méthode d'échantillonnage raisonnée proposée par De Vaus (2001)¹⁶ a été adoptée pour considérer les acteurs à interviewer suivant leurs rôles et responsabilités. Des entretiens semi-structurés individuels et de groupes à l'aide des questionnaires en face-à-face, et par téléphone WhatsApp et Skype, ont été conduits auprès de 131 personnes au total à raison d'environ 20% d'hommes et 80% de femmes. Les organisations féminines représentent 75.6% dont 8% d'hommes et 92% de femmes bénéficiaires des interventions du projet.

3.3. Echantillonnage

Pour la collecte des informations qualitatives, la mission a adopté un échantillonnage de type raisonné. Les participants à l'enquête sont choisis en fonction des questions évaluatives. En effet, pour un meilleur ciblage des personnes à interviewées, le consultant a pris attache avec l'équipe du projet SVGB surtout en ce qui concerne la liste des bénéficiaires directs et indirects ainsi que ceux des partenaires du système des Nations Unies. La mission a initialement prévu d'enquêter 100 personnes dont 50 femmes et 50 hommes et deux (2) discussions de groupe de 10 participants par groupe. Finalement, la mission a enquêté 132 personnes dont 105 hommes et 27 femmes. Le choix des bénéficiaires victimes des VBG a été effectué de manière aléatoire sur la base de la liste proposée par l'AFJC. La typologie des parties prenantes et bénéficiaires des interventions du projet est présentée dans le tableau ci-dessous.

Liste des personnes rencontrées par catégorie d'acteurs et par genre

Typologie d'acteurs	Gouvernement		Agences SNU		Partenaires de mise en oeuvre		Organisations de la société civile		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Nombre	5	2	8	5	6	7	8	91	27	105
Sous-total	7		13		13		99		132	
%	71.4	28.6	61.5	38.5	46.2	53.8	8.1	91.9	20.5	79.5
Total (%)	5.3		9.8		9.8		75.1		100	

Source: Données primaires de collecte.

La situation sécuritaire, l'accessibilité et la répartition par sexe au sein des organisations féminines pour inclure les femmes et les jeunes filles, ont guidé le choix final des localités de Bangui, Bégoua et Bimbo pour les visites de terrain. Les données quantitatives désagrégées par sexes dérivent de l'exploitation ou analyse secondaire des

¹⁵La liste des documents consultés est disponible en annexe 3.

¹⁶De Vaus D. 2001. Research Design in Social Research. Sage Publication, London (Ltd). 148p.

données quantitatives existantes des rapports d'activités du projet, et tout autre rapport jugé important et collecté durant la mission de consultation. Les guides d'entretien ont été organisés par type d'acteurs, leurs rôles et responsabilités. Chaque entretien avec un informateur clé a duré environ 40 minutes. A la fin de la phase de collecte de données, les informations collectées, provenant de différentes sources ont été triangulées pour synthétiser et identifier les résultats entre les méthodes, et les sources. Un atelier de présentation des résultats et conclusions préliminaires a eu lieu à Bangui afin de recueillir davantage de commentaires, des questions de clarifications et surtout des suggestions constructives pour la production du rapport final d'évaluation.

Toutes les données recueillies, anonymes et confidentielles, ont été analysées de manière agrégée par priorités et résultats escomptés. L'analyse thématique et de contenu à partir d'un cadre analytique spécifique a été appliquée aux données qualitatives et secondaires. Les réponses qualitatives ont également été validées avec des informations quantitatives. Toutes les analyses sont basées sur le genre et les données sont désagrégées par sexe. Enfin, la triangulation (entre sources, méthodes et informations de terrain) a été appliquée aux données obtenues.

3.4. Normes de performance

La mesure de référence utilisée pour évaluer la performance au regard des questions de l'évaluation est l'échelle de notation décrite ci-dessous.

3.4.1. Echelle de notation des critères :

Les critères d'évaluation sont appréciés à travers les facteurs d'appréciation définis en relation avec les questions et les sous questions de la matrice d'évaluation. Ils sont notés sur une échelle de cinq (5) points allant de Très satisfaisant (5) à Moyennement Insatisfaisant (1) pour l'efficacité et l'efficience. La notation pour le critère de pertinence correspond aux appréciations de pertinent (P) à pas pertinent (PP). L'appréciation de la durabilité et d'impact est respectivement Probable (P) à Moyennement improbable (MI) pour le premier et d'Important (I) à Négligeable (N) pour le second.

Si la note affectée à un facteur est comprise entre 0 et 1, le résultat n'a pas été atteint.

Si la note affectée à un facteur comprise entre 1,5 à 2,5, le résultat a été atteint partiellement. Si la note affectée à un facteur est comprise entre 2,5 à 3,5 le résultat a été atteint dans la totalité avec beaucoup de difficultés. Si la note affectée à un facteur est comprise entre 4 à 5, le résultat a été atteint dans la totalité sans aucune difficulté.

Critère Pertinence : La notation correspond aux appréciations suivantes : Pertinent (P) à Pas Pertinent (PP).

Tableau 2 : Appréciation et les notes attribuées

	Pas Pertinent	Pertinent
Notation	0-10	10-25
Appréciation	-PP+	-P+

Si la somme des notes attribuées est comprise entre 10 à 25, l'appréciation donnée est Pertinent (P). Si la somme des notes attribuées est comprise entre 0 -10, l'appréciation Pas Pertinent (PP).

Critère d'efficacité : La notation correspond aux appréciations suivantes **Très satisfaisant à Moyennement satisfaisant**

Tableau 3 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Echelle de valeur				
Note	0 - 15	15 - 25	25 - 30	30 - 35
Appréciation	-MI+	-MS+	-S+	-TS+

- Si la note attribuée est comprise entre 0-15, l'appréciation est Moyennement insatisfaisante

(MI) c'est-à-dire que le projet comporte d'importantes lacunes ;

- Si la note attribuée est comprise entre 15-25, l'appréciation est Moyennement satisfaisante (MS), des lacunes modérées ont été décelées ;-

- Si la note attribuée est comprise entre 25-30, l'appréciation est Satisfaisante (S) c'est-à-dire que les lacunes mineures seulement ont été décelées ;

- Si la note est comprise entre 30-35, l'appréciation est Très satisfaisante (TS) ; le projet ne comporte aucune lacune quant à la réalisation de ses objectifs en termes d'efficacité ou d'efficience.

Critère d'efficience : La notation correspond aux appréciations suivantes **Très satisfaisant à Moyennement satisfaisant**

Tableau 4 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Echelle de valeur				
Note	0 - 10	10 - 15	15 - 20	20 - 25
Appréciation	-MI+	-MS+	-S+	-TS+

- Si la note attribuée est comprise entre 0-10, l'appréciation est Moyennement insatisfaisante (MI)

- Si la note attribuée est comprise entre 10-15, l'appréciation est Moyennement satisfaisante (MS), - Si la note attribuée est comprise entre 15-20, l'appréciation est Satisfaisante (S) - Si la note est comprise entre 20-25, l'appréciation est Très satisfaisante (TS). Une synthèse est faite pour dégager l'appréciation générale.

Critère durabilité : Ce critère est noté sur une échelle de **Probabilité à Moyennement improbable**.

Tableau 5 : Appréciation et notes attribuées

	Moyennement Improbable	Moyennement Probable	Probable
Echelle de valeur			
Note	0 – 20	20–30	30- 40
Appréciation	-MS+	-S+	-TS+

- Si, la note affectée est comprise entre 0-20, l'appréciation est Probable (P), risques négligeables à la durabilité.

- Si la note affectée est comprise entre 20-30, l'appréciation est Moyennement probable (MP), risques modérés ;

- Si la note affectée est comprise entre 30-40, l'appréciation est Moyennement improbable (MI), risques importants

Critère thèmes transversaux : (Egalité des sexes, renforcement des capacités, droits humains, respect de l'environnement et communication)

Tableau 6 : Appréciation et notes attribuées

	Insatisfaisant	Moyennement satisfaisant	Satisfaisant
Echelle de valeur			
Note	0-10	10 – 20	20- 25
Appréciation	-I+	-MS+	-S+

3.5. Limites de l'évaluation

Les limites de l'évaluation se situent à trois (3) niveaux. Tout d'abord, la question sécuritaire a contraint le Consultant à un choix raisonné des localités à visiter. C'est ainsi que les localités de Bangui, Bégoua et Bimbo ont été considérées. Il était impossible pour l'équipe de consultants de visiter Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et Kanga-Bandoro pour raison du temps accordé pour l'évaluation.

Ce qui a certainement limité la portée des conclusions de l'évaluation.

Ensuite, compte tenu de la situation sécuritaire, l'indisponibilité de certains informateurs clés ayant la mémoire institutionnelle du projet et surtout des organisations partenaires de mise en œuvre a limité le champ d'analyse de cette évaluation. Toutefois, certaines interviews ont été conduites par Skype ou appels téléphoniques.

Par ailleurs, certains groupes de bénéficiaires finaux (groupes de femmes et jeunes filles) n'étaient pas à même de s'exprimer en sango ou tout du moins ont préféré s'exprimer en langue maternelle. A cet effet, les compétences de traduction d'une assistante locale ont été mises à profit pour assurer la traduction durant les focus de groupes. Cette personne ressource femme a été choisie pour renforcer la collecte des données.

Enfin, les considérations sexo-spécifiques et groupes socioéconomiques ont été désagrégés par sexe pour mieux renseigner les indicateurs de performance. Au niveau des entretiens qualitatifs, un effort a été fait pour assurer également cette représentativité des sexes et des groupes socioéconomiques.

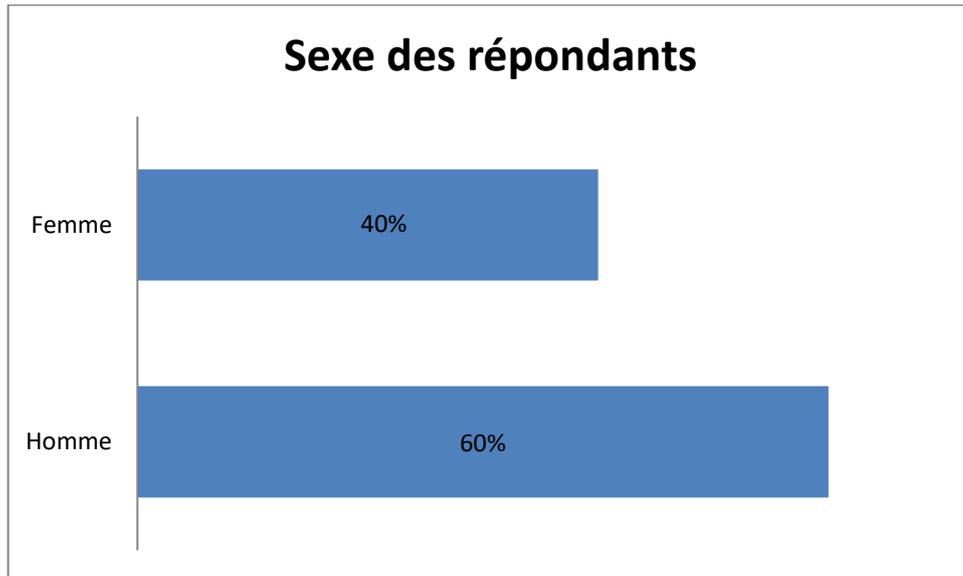
3.6. Résultats

Les résultats présentés sous forme de tableaux et de graphiques portent essentiellement sur le niveau auquel les activités du projet ont contribué à la Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine.

3.6.1. Les données sociodémographiques : Sexe, Age, niveau d'instruction et catégories des enquêtés.

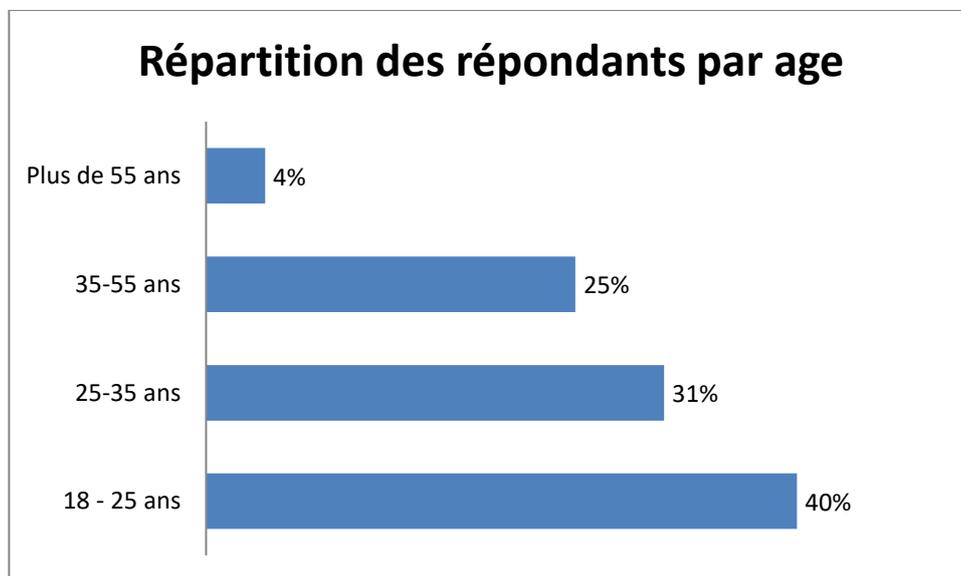
Sexe

Les enquêtes se sont déroulées à Bangui, Bimbo, Bégoua et ses environs, à cause de la persistance de l'insécurité dans l'arrière-pays et du délai court du dépôt du rapport d'étude. 60% de personnes enquêtées sont des hommes et 40% de femmes.



Age

La majorité de personnes interviewées sont généralement des adultes dont les tranches d'âges variant entre 18 et 25 ans représentent 40% de l'échantillon, 31% d'enquêtés dont l'âge varie entre 25 et 35 ans, 25% pour ceux dont l'âge varie entre 35 et 55 ans et 4% pour ceux âgés de plus de 55ans. Notons cependant que lors des activités de collecte des données, il existe nombreux spectateurs généralement constitués d'enfants en âge de scolarisation qui n'ont pas été ciblés dans l'échantillon du fait que le critère de sélection des répondants reposait sur le fait d'être une personne majeure capable d'expliquer le changement observé après les activités du projet dans le milieu de vie.



Catégories de répondants

La population des sites d'enquête sont majoritairement des résidents. Pour raison de diversification de l'échantillon, 50% d'enquêtés sont fait de résidentes survivantes, 40% de personnes retournées survivantes trouvés pour la plupart. Les autres n'ont représenté que 10% des enquêtés. En général, les différentes catégories d'enquêtés ont répondu aux questions et ont donné la perception sur la problématique de lutte

contre l'impunité et les basées sur le genre d'une part, et d'autre, l'engagement des autorités dans les questions de prévention et de lutte contre l'impunité et les violences basées sur le genre dans les zones cibles.

3.7. PRINCIPAUX CONSTATS

3.7.1. Conception du projet

La conception du projet est en parfaite adéquation avec les normes techniques requises dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Du point de vue de son architecture globale, le cadre de résultats du projet présente, à quelques exceptions près, une cohérence d'ensemble. Les deux objectifs spécifiques sont cohérents, lesquels sont déclinés en activités accompagnés des indicateurs SMART. La mission note une implication de la partie nationale dans le processus de formulation du projet à travers la mise en place du comité d'examen du projet regroupant les Ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de la Promotion de la Femme et de la Santé.

Si le projet présente une cohérence dans sa conception, cependant, quelques limites ont été relevées par l'évaluation :

Un nombre assez élevé des activités du projet dans le Prodoc, ce qui apporte la confusion entre les activités principales et secondaires ;

La probabilité que les progrès enregistrés à ce stade conduisent à l'atteinte de l'objectif principal du projet suscite des interrogations.

3.7.2. Etat global de la mise en œuvre du projet

3.7.2.1. Bilan des progrès enregistrés par objectifs spécifiques/résultats

Objectif spécifique 1 : Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Produit 1.1. : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relatives à la lutte contre les VSBG sont renforcées.

La triangulation des sources (entretiens menés auprès des bénéficiaires, des acteurs de mises en œuvre, les rapports publiés par les différentes organisations intervenant dans le projet a permis de faire des constats suivants :

L'approche de la réforme juridique sur les violences basées sur le genre incluant non seulement la révision des lois existantes mais également l'adoption d'une législation spéciale sur la question ainsi que la mise en œuvre de politiques et procédures de mise en application des lois n'a pas été développée.

- La création par voie législative de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences sexuelles faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basée à Bangui, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale n'a pas été effective du fait de la complexité de la procédure parlementaire.

D'une manière générale, la mission d'évaluation conclut que les activités planifiées n'ont pas été réalisées dans sa globalité à l'exception de celles relatives à la mise en place du Comité national technique de lutte contre les violences basées sur le genre, les pratiques néfastes et le mariage d'enfant par l'arrêté du Premier Ministre n°18/PM/ 2018 ; de la formation des magistrats et des avocats dans la prise en compte du genre dans la réponse

judiciaire, la protection des victimes et des témoins ; et de renforcement de la société civile sur le respect des engagements internationaux par l'Etat.

Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre

Il ressort de l'évaluation que les capacités des acteurs nationaux ont été renforcées en vue de la mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre. Il est à préciser que la stratégie nationale a été élaborée et validée, mais le plan d'action est cours d'élaboration. La mission a toutefois noté que les appuis attendus en termes de renforcement des capacités des institutions étatiques telles que UMIRR et les leaders communautaires, le personnel de médias n'ont pas été consistants. Selon le résultat des entretiens avec les OPJ de l'UMIRR, la durée de la formation a été très courte si bien qu'il était difficile pour eux d'assimiler les nouveaux concepts sur les thématiques liées aux VBG.

Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG.

Les entretiens et l'analyse des rapports du projet ont permis à la mission de conclure que les actions de sensibilisation, de communication et de renforcement des capacités des radios communautaires menées ont permis aux victimes et les communautés des zones cibles de connaître leurs droits et font recours aux mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les violences sexuelles et les violences basées sur le genre. Toutefois, le pourcentage de la population ayant fait recours aux mécanismes d'assistance reste très faible au regard des données statistiques fournies par (GBVIMS), 11 110 cas de VBG en 2016.

Objectif spécifique 2 : Renforcer les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique

Le projet a réalisé des activités en rapport avec la prise en charge médicale, psycho-sociale, judiciaire et juridique afin d'apporter une assistance holistique auprès des survivantes et de leur accès à la justice. La mission estime qu'il y a une amélioration significative du recours des survivantes aux centres de référence (centre de santé) et l'implication de la communauté ainsi que leurs familles dans l'accompagnement pour la recherche de soins. En l'absence des statistiques fiables, l'évaluation note avec satisfaction un nombre important des victimes survivantes qui ont bénéficié de la prise en charge médicale. La prise en charge psycho-sociale à travers des techniques de psycho thérapie individuel ou de groupes ont permis aux survivantes affectées le stress, etc. ; d'alléger leur souffrance. La sensibilisation par le projet à travers l'UMIRR, l'existence du numéro vert 4040 pour permettre à la communauté d'alerter les services compétents de répression des VS & VBG ont été des éléments qui ont facilité l'accès des victimes au service de prise en charge psychologique.

La mission de l'évaluation note avec satisfaction une amélioration de l'implication des communautés (leaders religieux, autorités traditionnelles et communales, points focaux etc.) et les familles des victimes dans la prévention, la répression et l'accompagnement.

Par ailleurs, le constat est que les pesanteurs socioculturelles surtout dans les zones rurales, la méfiance traditionnelle envers les services juridiques, l'insécurité, la lenteur dans la procédure d'instruction (parfois 2 ans pour rendre la justice) constituent autant des blocages pour un meilleur accès des survivantes à la justice.

Nonobstant, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des communautés, des efforts restent à faire au niveau des zones d'interventions du projet. L'inaccessibilité des services (UMIRR) ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes et des enfants. Toutefois, le projet a organisé 4 formations en 2018 pour les points focaux genre des police et gendarmerie, afin de pouvoir suppléer dans les zones où l'umirr ne pourrait se rendre faute de moyen financier adéquat.

Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes.

L'évaluation constate que la fourniture des services auprès des survivantes a connu une amélioration. Le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale à travers des séances de formation a permis de faire une prise de conscience sur les enjeux liés à la protection des droits des survivantes, la question de la prise en charge intégrée.

Les séances de sensibilisations sur les VBG, la réalisation des travaux de groupe sur l'accueil, l'écoute et le référencement ont été des stratégies qui ont permis aux participants de renforcer leur connaissance sur les VBG et d'adopter des nouvelles pratiques adaptées au cas par cas.

Pour ce qui concerne la police et la gendarmerie, la protection civile etc, la mise à disposition des équipements (moyens de déplacement, matériels informatiques etc.) a permis de contribuer à l'identification des auteurs de violences et de participer au référencement des victimes vers des services appropriés.

D'après les données collectées sur le terrain particulièrement auprès des OPI de l'UMIRR, les moyens opérationnels mis à disposition de l'UMIRR sont limités, si bien que les interventions sur le terrain ne se font pas assez régulièrement (manque de moyen de communication, insuffisance des équipements informatiques et de salles d'auditions, insuffisance de moyen roulant couvrir toutes les zones d'intervention du projet). A titre d'exemple, un seul véhicule 4x4 affecté à l'Unité pour les interventions et le transfèrement des auteurs de viol au parquet. Cette insuffisance des équipements ne permettent pas à l'Unité d'intervenir avec efficacité sur le terrain.

Produit 2.2 : Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel

Les victimes bénéficient d'une assistance juridique à travers la mise à disposition des avocats par l'Association Barreau Américain ainsi que l'AFJC. Cette assistance juridique gratuite a permis aux victimes survivantes des VBG et des VS de connaître leurs droits et d'accéder aux services de la justice. De plus, les représentants des ministères impliqués dans le projet à savoir : le ministère de la santé et des affaires sociales ont permis aux victimes de bénéficier d'une prise en charge médicale et psychosociale. Les statistiques de l'UMIRR indiquent que les cas reçus à l'UMIRR du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 font état de 1992 personnes enregistrées auprès du service d'entrée psychosocial. On note parmi les 1141 cas de VBG, 424 VS, 26 VSLC, 401 violations des Droits des Enfants.

Le constat, les services de santé et psychosocial de l'UMIRR manquent des moyens de travail (kits pour la consultation des victimes et moyen roulant (ambulance)) si bien que les victimes sont parfois orientées à Médecins Sans Frontières (MSF France).

Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.

Il est à noter que la réinsertion socio-économique permet d'apporter une réponse aux préjudices physiques, sociaux et psychologiques subis par les victimes, ainsi qu'un soutien matériel en vue d'améliorer leurs conditions de vie, conditions permettant de rétablir la dignité et de redonner espoir aux victimes désespérées que ce soit au niveau individuel, communautaire et organisationnel/institutionnel. Cependant, les données collectées montrent que même si les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre ont bénéficié des moyens de subsistance facilitant leur autonomisation dans la communauté.

La mission d'évaluation constate que : Les critères de sélection des bénéficiaires, ceux des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités n'ont pas été clairement définis. Sur les 7567 cas de VBG enregistrés par UMIRR, seulement 100 victimes ont pu bénéficier d'une prise en charge pour la réinsertion socioéconomique, soit 1,3%. Aussi, Il se posera un problème de suivi des bénéficiaires des AGR et de la formation professionnelle après la fin du projet, car aucun mécanisme de pérennisation des bénéfices du projet n'a été prévu.

3.7.2. Mobilisation des ressources financières, humaines et matérielles

Conformément au document du projet, les ressources financières attendues pour la mise en oeuvre des activités étaient chiffrées **3 535 144,67 USD** sur l'ensemble de la période.

*A la date de l'évaluation à mi-parcours, la mission constate un faible niveau de mobilisation des ressources si l'on compare les ressources mobilisées et les fonds attendus. En effet, **1 255 180,00 US dollars** ont été mobilisés, soit **35,51%** du montant global du budget.*

Concernant les ressources humaines et matérielles, la mission estime que les prévisions en termes de recrutement du staff et d'acquisition de véhicule n'ont pas été au rendez-vous. Sur sept (7) personnels, seulement trois (3) ont été recrutés et opérationnels, aucun moyen roulant n'a été acquis au bénéfice du projet à ce jour. L'évaluation fait remarquer que l'insuffisance du personnel et le manque de moyen logistique ont impacté négativement l'efficacité des résultats du projet.

3.7.2.2. Système de suivi-évaluation du projet

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le suivi du projet est réalisé par le biais des plans de suivi et d'évaluation élaborés préalablement.

Le système de suivi-évaluation est basé sur la production des rapports trimestriels, semestriels et annuels. L'AFJC et l'UMIRR sont chargés d'élaborer des rapports et les soumettent au projet SGBV PNUD. La coordinatrice du projet a pour rôle de centraliser les données ainsi que leur analyse. Pour apporter des solutions pratiques aux difficultés de terrain, des missions de supervision conjointes sont souvent réalisées par les partenaires MINUSCA/PNUD/ONU-FEMMES en collaboration avec les ONG partenaire de mise en oeuvre et les agents des services techniques de l'Etat.

Une des performances du système de suivi-évaluation est la mise en place d'une base des données Le Gender-Based, Information, Management System (GBVIMS), mis en place par les membres signataires a permis de faciliter le traitement et le partage des données sur les cas de VBG et VS.

Toutefois, la mission d'évaluation dénote une insuffisance dans la mise en oeuvre du plan de suivi-évaluation. En effet, dans le plan d'évaluation³ du projet, il était prévu de faire une évaluation à mi-parcours au mois de juin 2019 afin de faire un état des lieux sur l'avancement du projet. Cette évaluation n'a pas été réalisée dans le délai comme indiqué dans le document du projet.

Des missions de suivi n'ont pas été parfois réalisées dans les délais requis, à cause de moyen logistique et d'insécurité dans certaines zones d'intervention du projet.

IV. APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES D'EVALUATION

4.1. Pertinence et cohérence

Le projet est pertinent et cohérent. Ces différentes composantes ont été d'une complémentarité significative avec la mise en commun des rôles spécifiques de chaque partenaire afin de toucher les différentes catégories des survivantes. Cette complémentarité est pertinente dans la mesure où les partenaires travaillent dans les mêmes localités, avec les mêmes cibles, mais sur des activités complémentaires. Le projet est pertinent et cohérent de par ses objectifs et ses résultats, et cadre bien avec les recommandations du Forum de Bangui sur les questions liées aux graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international et la gouvernance.

Au regard du guide d'évaluation développé par le PNUD¹⁷, le projet s'aligne sur les besoins de la population cible en lien avec les priorités nationales et les engagements nationaux et internationaux (ODD). Les objectifs du projet sont alignés sur ceux des produits et effets du programme pays et plan stratégique du PNUD. Le projet prend en compte les aspects stratégiques suivants :

- Egalité des sexes ;
- autonomisation des femmes ;
- renforcement des capacités nationales.

La théorie du changement relative à l'effet correspondant du programme pays constitue une réponse apportée par le projet de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, et institutionnelles en RCA.

Au sujet des priorités des politiques nationales, l'évaluation a reconnu à travers les diverses rencontres que le cadre de résultats du projet est aligné sur les priorités du Gouvernement en matière de protection des droits et de la promotion du genre, en lien avec les ODD. Le projet constitue une réponse holistique aux objectifs des piliers 1 et 2 du plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA) 2017-2021. On note aussi que le projet contribue en référence au développement économique et social du pays, en lien avec le **pilier 3 de RCPCA: « Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs »**.

Le projet contribue également à la réalisation des objectifs 3.1: « **Relancer et développer les secteurs productifs (agriculture et élevage, industries extractives et forestières)** » du RCPCA à travers le produit 2.3 et de l'objectif spécifique 2 du SGBV « **Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre dans la dynamique des conflits armés ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés** ».

Somme toute, le projet participe au renforcement du cadre légal, juridique, judiciaire et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre du SGBV et à la réalisation de l'objectif 3 « *Réformer l'institution judiciaire et promouvoir la fin de l'impunité* » du **pilier 1 « Soutenir la paix et la réconciliation nationale »** du RCPCA. Au niveau des communautés de base, le projet a pris en compte la difficile situation socio-économique, culturelle et politique du pays et des données sur les violences faites aux femmes aux niveaux national, local et communautaire, aussi les questions d'accès à la justice formelle et autres formes d'accompagnement, d'insertion socio-économique et d'autonomisation.

L'ensemble des informateurs clés sont unanimes sur le fait que le projet est cohérent aux cadres de programmation des autres partenaires. Le focus est essentiellement accentué aux besoins des survivantes des VBG, de faire entendre leur voix et participer à la reconstruction de leur pays à travers les activités de réconciliation et de consolidation de la paix.

Enfin, dans un contexte de crise intercommunautaire, sécuritaire précaire et volatile, le projet répond étroitement à la politique du gouvernement pour soutenir les efforts de cohésion sociale devenue insoutenable. Il demeure pertinent et cohérent pour soutenir les efforts conjoints et s'imposent encore davantage comme un impératif à faire participer les femmes à la consolidation de la paix et à la gouvernance démocratique. Le projet a aussi mis l'accent sur les besoins de justice pour soutenir le gouvernement centrafricain dans cette voie, qui néanmoins nécessite une éducation de tous les acteurs nationaux.

La lecture de ces constats sur la situation des femmes et la difficulté d'accès à la justice pour les femmes victimes de VBG permet de mieux cerner dans quel contexte le projet s'inscrit. Il répond à un besoin criant des communautés et surtout des femmes et des filles victimes de VS et VBG. Au-delà de ce qui précède et par rapport aux diverses réponses fournies par les répondants, on conclut que le projet est pertinent et cohérent par rapport à son alignement sur les besoins des communautés, les priorités et engagements nationaux. Cela montre aussi que les objectifs du projet sont en parfaite harmonie avec les engagements régionaux, sous-régionaux et internationaux, du fait qu'il a aussi favorisé la mise en œuvre du mandat du Représentant Spécial

¹⁷ PNUD, guide de l'évaluation du publié en 2019,

du Secrétaire Général et de l'agenda des Nations Unies touchant les questions de violences sexuelles liées aux conflits.

Ce projet appuie le déclenchement de lutte contre les violences faites aux femmes en lien avec la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui cadre avec la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale¹⁸. Le projet contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable (n°5) « **parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles** » en particulier, à la réalisation de la **cible 5.1 qui stipule : « mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ».**

Ce projet résulte des produits du CPD en Centrafrique, l'UNDAF+ 2018-2021, et le plan stratégique du PNUD 2018-2021 sur les questions de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Ainsi, il est en relation avec les produits 1.1 du CPD 2018-2021 qui stipule : « **La population a accès à des services de justice et de sécurité et les affaires pénales sont jugées, y compris par la Cour Pénale Spéciale** » ; et les **Produit 2.1** qui dit : « **Les réfugiés de retour, les personnes déplacées, les ex-combattants, les femmes et les jeunes ont accru l'accès à des emplois durables et à des possibilités de subsistance** ».

Certes, la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est au cœur du mandat du PNUD. La théorie du changement présentée dans le document du projet ne sera effective dans la mesure où le cadre juridique et institutionnel de protection contre les violences sexuelles et basées sur le genre est renforcé, aussi, si les acteurs (les populations et les victimes de violences sexuelles et basées sur le genre) connaissent mieux leurs droits et les mécanismes de recours. Le rôle des institutions nationales devront assurer la coordination et le suivi des actions, faciliter la poursuite judiciaire des auteurs. Cette posture permet aux autorités en général et les acteurs de la justice en particulier, de devenir porteurs de changements et permettent aux victimes survivantes des VS et VBG de connaître leurs droits et les mécanismes de recours. Tous ces changements opérés permettent à la population et les victimes de valoriser leur potentiel de développement. La mission juge pertinent le projet et attribue une note de 5/5.

Encadré 1 – Constats Pertinence et cohérence

CPC 1 – La mise en commun des activités d'appui à la gouvernance et leadership des femmes, et des moyens d'existence des bénéficiaires composés particulièrement des organisations féminines confère au projet une complémentarité d'actions conjuguées par les agences du SNU.

CPC 2 – L'évaluation trouve que le projet est intrinsèquement aligné au cadre stratégique intérimaire des NU et aux politiques, programmes et cadre de programmation du Gouvernement Centrafricain notamment le RCPCA en ses pilier 1 (Restauration la paix, la sécurité et la réconciliation) et pilier 2 (Renouveau du contrat social entre l'Etat et la Population et mettre en place les conditions propices pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées). Il s'est ainsi adapté aux besoins des femmes centrafricaines.

CPC 3 – Les effets du projet développés au point 5.4 restent pertinents pour soutenir les efforts conjoints d'appui à la participation des femmes à la consolidation de la paix et à la gouvernance locale. Toutefois, des efforts supplémentaires notamment en éducation des femmes et jeunes filles leaders aideront à rendre d'avantage ces efforts plus pertinents.

¹⁸ Document du projet SGBV

4.2. Efficacité

Le projet a été très efficace dans l'atteinte de ses objectifs et des résultats escomptés. En effet, dans un contexte humanitaire assez fragile¹⁹, les activités du projet ont contribué significativement aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3. Les entretiens avec les parties prenantes et particulièrement les acteurs de la justice permettent d'affirmer que les survivantes accèdent à la justice grâce à un mécanisme de partage des bonnes pratiques à travers l'approche « sensibilisation et protection des survivantes » d'une part. Ce qui permet de soutenir les produits des **objectifs 2** (Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes - Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel - Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont l'accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.), et les produits de l'**objectif 3** (Apporter un appui aux mécanismes de coordination gouvernementaux de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre - Procéder au recrutement de l'équipe de coordination du projet - Mettre en œuvre le plan de gestion, suivi et évaluation - Mettre en œuvre du plan de communication du projet). La mission juge l'efficacité de la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du projet moyennement satisfaisante et attribue la note de 2,5/5.

Tableau d'analyse du niveau de réalisation des résultats et produits du projet

Résultat 1 : Le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre est renforcé

Libellés	Niveau de réalisation (%)	Ecart
Produit 1.1. Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées		
Indicateur 2.1.1 – Nombre de cas de VS et VBG ayant été rapportés dans les zones d'intervention du projet	100	0
Indicateur 2.1.2 - Nombre de cas ayant fait l'objet de poursuites	Réalisé	0
Produit 1.2. Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre		
Indicateur 1.2.1 : – Nombre de départements ministériels formés sur la stratégie nationale genre et la PNPEE et la promotion d'intégration de ces thématiques dans les projets et programmes nationaux	100	0

¹⁹ Suivant le Plan de réponse Humanitaire (PRH) d'OCHA (2017), plus de la moitié de la population de la RCA a besoin d'une aide humanitaire pour survivre. Près d'une personne sur deux (48% de la population) se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire. Plus de 500 000 personnes sont déplacées, un niveau qui n'avait été atteint qu'en août 2014 avant le déploiement de la mission onusienne de maintien de la paix (MINUSCA). Le nombre de personnes déplacées est passé de 402 000 en janvier 2017 à plus de 500 000 en mai 2017. Soit une augmentation de 25% en cinq mois et de plus de 30% depuis le lancement du PRH.

Indicateur 1.2.2 Disponibilité d'une stratégie d'intégration du genre au niveau du Système National de Statistiques	Réalisé	0
Indicateur 1.2.3 – Nombre de partenariats avec les médias (radio, TV, Presse en ligne) qui s'engagent à diffuser des messages sur les droits, les devoirs politiques des femmes, et leur rôle dans le processus de réconciliation nationale ; Nombre de journaliste formés pour promouvoir une couverture médiatique sensible au genre	Réalisé	0
Indicateur 1.2.4 – Un plan de communication favorisant la perception de la femme comme leader clé dans le processus de réconciliation nationale	Réalisé	0
Produit 1.3. Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG		
Indicateur 1.3.1 : Nombre d'activités conduites par les leaders communautaires et les membres des comités locaux de lutte contre les VS-LC & VBG conformément à la stratégie de CCC	Réalisé	0
Indicateur 1.3.2 : Nombre des mécanismes d'alerte et de prévention des VS-LC & VBG mis en place, conformément à la stratégie de CCC	Réalisé	0
Indicateur 1.3.3 : Nombre de cas ayant fait l'objet de poursuites	Réalisé	0

Résultat 2 : Les mécanismes de référence pour la prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats, notamment dans le domaine judiciaire et juridique sont renforcés

Libellés	Niveau de réalisation (%)	Ecart
Produit 2.1. Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes		
Indicateur 2.1.1 – Nombre de cas de VS et VBG ayant été rapportés dans les zones d'intervention du projet	100	0
Indicateur 2.1.2 - Nombre de cas ayant fait l'objet de poursuites	100	0
Produit 2.2. Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel.		
Indicateur 2.2.1 – Nombre des cas accompagnés en justice par les ONG locales, les cliniques juridiques et le Barreau ayant fait l'objet de décision judiciaire	100	0

Indicateur 2.2.2 - 10. % des victimes prise en charge judiciairement et qui ont été référé et ont eu un accès aux autres services (médical, psychosocial et réinsertion socio-économique	100	0
Produit 2.3. : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.		
Indicateur 2.3.1 - Nombre de bénéficiaires (H/F) du parquet de réinsertion socio-économique	100	0
Indicateur 2.3.2 - Nombre de structures/mécanismes rendues fonctionnelles pour la formation et la réinsertion des femmes victimes des VSBG et membres de la communauté	100	0
	100	0

Plusieurs facteurs ont favorisé l'efficacité du projet. L'association des activités de l'autonomisation des survivantes ont été très capitale pour renforcer la lutte contre l'impunité. Il s'agit des appuis divers fournis aux survivantes. En outre, le paquet d'activités de renforcement des capacités (avec préparation en amont des modules de formation) sur des thématiques essentielles de justice) ont été un atout important. L'on peut citer à ce titre la mise à contribution de la force de persuasion des femmes; mais aussi l'engagement des responsables d'UMIRR à accompagner les femmes, la volonté politique. Par ailleurs, plusieurs activités de sensibilisation sur la justice, la réconciliation et la consolidation de la paix, ont fortement impliqué les acteurs de la justice. Les activités de renforcement des capacités ont permis de former plus de 55 OPJ sur les enquêtes et sur l'utilisation de la base des données, l'utilisation de l'outil informatique.

La capacité des ONG nationales à promouvoir l'égalité des sexes a été renforcée. Le projet a apporté un appui aussi à l'OFCA pour l'élaboration de son plan stratégique pour la période 2018-2022. Les partenaires des divers départements ministériels ont vu leurs capacités renforcées sur l'intégration du genre dans les programmes et projets. Malgré, l'amélioration du niveau d'information et de connaissances des acteurs, des efforts restent à faire au niveau des quartiers environnants de Bangui et des zones rurales y compris les zones du projet. Le contexte sécuritaire, l'éloignement des zones d'intervention, l'inaccessibilité des services ont impacté négativement sur le niveau d'information et de connaissance des femmes et des enfants survivants des VBG.

L'évaluation a relevé plusieurs contraintes qui ont plus ou moins affecté négativement l'efficacité du projet. De prime à bord, l'on peut citer l'irrégularité des suivis des interventions développées avec les bénéficiaires. Certains groupes de femmes bénéficiaires soulignent: **«les partenaires n'ont pas respecté le chronogramme des activités tel que prévu à cause de la situation sécuritaire inter changeante, persistante et assez volatile ; l'insuffisance des infrastructures de base et des prestataires locaux, et le non-déploiement de l'administration dans les provinces »²⁰.**

« Le projet a donné l'opportunité aux survivantes de se découvrir car elles se disent qu'en situation de crises, elles ne peuvent pas être écoutées. La disponibilité des membres de ce projet nous a permis de comprendre que nous pouvons faire entendre nos voix devant les instances de justice ».

Une interviewée membre d'une association des survivantes.

²⁰ Déclaration de Mme KOBETA Clarisse lors des entretiens de groupes avec les bénéficiaires de Bégoua, 2 juin 2021

Ces facteurs sont aussi à l'origine du début tardif de plusieurs activités, mais sans effet significatifs sur leur réalisation. A cause de la tradition dans certaines localités, les femmes acceptent les violences conjugales telles que les bastonnades. La pratique de l'excision ou toutes autres méthodes de mutilations génitales féminines persistent. Certains groupes de femmes interviewées ont confirmé cette pratique en soutenant par exemple que : « *La femme qui n'est pas battue, n'est pas aimée par le mari* ». En outre, les éléments d'appréciation ci-dessus, et par rapport au contexte politique et socio-économique de la République Centrafricaine, la théorie de changement reste encore valide à deux niveaux :

1. le premier niveau est stratégique. Les partenariats techniques et opérationnels avec les structures étatiques et la société civile (Parlement, Ministère des affaires sociales, Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Santé, UMIRR, cliniques juridiques, Ordre des Avocats, Institutions judiciaires, ONG de promotion et protection des droits des femmes (AFJC)) jouant un rôle très important dans les politiques d'égalité des sexes et qui fournissent des services de première ligne aux victimes de violences à l'échelle nationale, préfectorale et locale ont été très bénéfiques pour contribuer au changement souhaité par le projet.

« Avant le projet, rares sont les acteurs de la justice qui s'intéressaient aux questions touchant les VBG en RCA. Actuellement, il y'a une nette amélioration dans les traitements des dossiers relatifs aux VBG tant au niveau de la police qu'au niveau de la gendarmerie. L'UMIRR qui est une institution mixte, essaie un peu de booster les questions vers réelle amélioration, avec des partenaires impliqués. Chaque victime, aujourd'hui, peut aller où elle veut et communiquer avec les autres acteurs de la justice ».

Témoignage d'une femme recueilli à Bangui.

Les activités de sensibilisations ont été développées en partenariat avec l'UMIRR et l'AFJC. Le Système des Nations-Unies particulièrement la section de protection de la femme de l'UNPOL de la MINUSCA a apporté son appui à l'UMIRR dans la mise en œuvre des activités techniques et de sensibilisation.

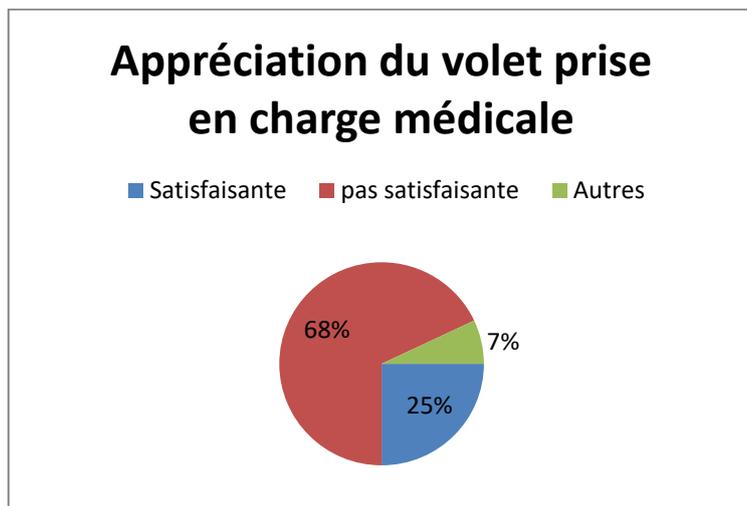
2. le deuxième niveau est l'appui à l'autonomisation des femmes et filles victimes des VS & VBG ce qui constitue un aspect très important en termes de la cohésion sociale et de la lutte contre les VSBG. En ciblant les bénéficiaires notamment les victimes des VBG dans les zones d'intervention du projet, le projet offre d'opportunités d'emploi et fournit une autonomie économique (les AGR et la formation professionnelle) qui a une incidence sur la vie quotidienne des bénéficiaires en particulier et de la communauté en générale.

L'environnement juridique et institutionnelle dans lequel le projet a évolué contribue mieux à protéger les victimes de VBG particulièrement les femmes et les enfants par la création de l'Unité Mixte de Répression et l'appui technique apporté par le projet à l'appareil judiciaire (renforcement des capacités des OPJ, des magistrats etc.) sont autant des éléments qui témoignent cette adéquation. Au regard de l'analyse des différents facteurs d'appréciation du critère de la pertinence, la mission conclut que le projet SGBV s'adapte bien aux évolutions politiques, juridiques, économiques et institutionnelles du pays. A cet effet, l'évaluation conclut aussi que les objectifs et les priorités du projet sont très bien alignés avec les priorités nationales (RCPCA), les ODD et l'UNDAF+, CPD, etc. Enfin, le projet a renforcé l'autonomisation des survivantes en contribuant significativement à l'amélioration des moyens d'existence et dont les conditions de vies de groupes de survivantes bénéficiaires. Elles sont capables désormais de prendre des décisions et soutenir les besoins de leurs libertés.

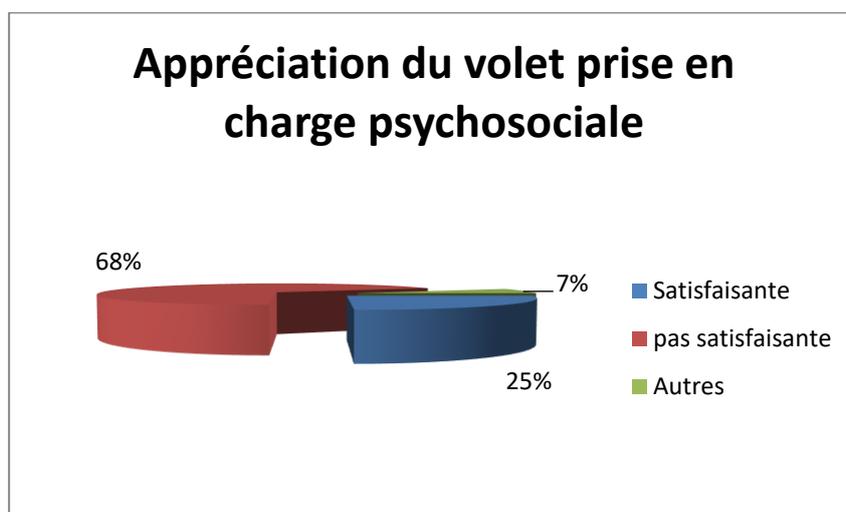
4.2.1. Les victimes face aux quatre (04) volets de prise en charge

L'appréciation des victimes sur les aux quatre (04) services de prise en charge s'articule sur les aspects, médicaux, psycho-sociaux et juridiques suivants :

Prise en charge médicale : En absence des données statistiques fiables, les entretiens réalisés avec les acteurs de mise en œuvre permettent de conclure qu'il y eu certes une prise en charge médicale des victimes. Mais elle n'est pas satisfaisante du fait que le service de l'UMIRR dédié à la prise en charge médicale ne dispose pas des ressources nécessaires à cet effet (pas de kits médicaux, pas d'ambulance etc). Face à ces difficultés, les victimes sont souvent orientées vers les centres de santé ou les ONG médicales (Médecins Sans Frontières par exemple). Cela n'a pas souvent permis à certaines femmes victimes de violences sexuelles d'être prise en charge médicalement. La mission attribue la note de 2/5.



Prise en charge psycho-sociale : Dans cet aspect, il y'eu des actions de sensibilisations. On note aussi le numéro vert 4040 pour tous appels, et les services de référence. Tous ces éléments ont constitué les portes d'entrée des victimes au service de prise en charge psychologique. L'accès des victimes au niveau des services psycho-social n'a pas connu de succès. Ce volet pose toujours de sérieux problèmes. On note aussi qu'après l'appel de la ligne verte 4040, le déplacement est souvent conditionné par un paiement du carburant ou autres moyens. Certains répondants ont jugé que ce volet n'est bien adapté. Toutefois, on note. La mission de 1,5/5.5051 personnes enregistrées auprès du service d'entrée psychosocial en 2019.



Prise en charge légale : En revanche, l'évaluation relève que le système de gestion des dossiers qui reposait sur la synergie entre l'UMIRR et le tribunal, l'accélération des dossiers au niveau du tribunal n'a pas véritablement

fonctionné de manière générale. Selon les déclarations des répondants, le volet prise en charge légale des victimes survivantes des VS et VBG reste faible et constitue un défi majeur. Les victimes accèdent certes à la justice, mais le véritable problème concerne l'acheminement des dossiers traités par l'UMMIR à la justice pour déclenchement des procédures au niveau des tribunaux. Aussi, on constate souvent une lenteur dans le traitement des dossiers et la tenue des audiences au niveau de la justice. Parfois, il faut attendre plusieurs années pour donner la suite à un procès. Cette situation a été confirmée par plusieurs victimes bénéficiaires du projet. C'est dans ce sens que le projet a organisé des séries de renforcements des capacités multiformes avec les acteurs impliqués pour maximiser la performance du projet. Enfin, la collaboration entre les institutions gouvernementales partenaires a fortement soutenu la gestion du projet. Ainsi :

En 2017:

- L'UMIRR joue un rôle opérationnel, et la population fait souvent recours à ses services pour s'exprimer sur les châtiments subis. D'après les informations recueillies, plus de 808 personnes y ont porté leurs cas²¹.
- 341 cas de VSBG ont été constatés par plainte 196 cas ont été transférés au Parquet de Bangui, Bimbo et au Tribunal militaire Permanent par l'UMIRR dont 77 cas de violences parmi lesquels 4 cas de violences sexuelles liées au conflit.
- 22 cas de violences basées sur le genre assistés judiciairement et ayant obtenu jugement de condamnation en session criminelle organisée à Bouar et dans les audiences correctionnelles organisées à Bangui (3 cas de viol, 5 cas de coups et blessures volontaires et 11 cas d'attentat à la pudeur) ;
- 60 acteurs de police et gendarmerie Commissariats et Brigades de Bangui et Berberati (44H/ 16 F) formés sur le traitement des VBG, techniques d'audition.
- 1211 personnes dont plus ou moins 627 femmes composant les différents segments de la population parmi lesquels autorités locales, chefs de quartiers, les leaders des organisations des femmes et les jeunes ont renforcés leurs capacités sur la thématique des VSBG
- Une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en RCA pré-validée.
- Une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en RCA pré-validée.
- 1211 personnes dont plus ou moins 627 femmes composant les différents segments de la population parmi lesquels autorités locales, chefs de quartiers, les leaders des organisations des femmes et les jeunes ont renforcés leurs capacités sur la thématique des VSBG
- 58 personnes (28 H/30F) représentant des institutions étatiques impliquées dans la lutte contre les VBG, les organisations internationales et nationales, des représentants des agences du Système des Nations Unies et de la MINUSCA sont impliqués.
- Des représentants des préfectures et sous de Mbaiki, Bossangoa, Sibut, Kangabandoro, Bambari, Bria et Bangassou ont également été impliqués aux discussions.

En 2018:

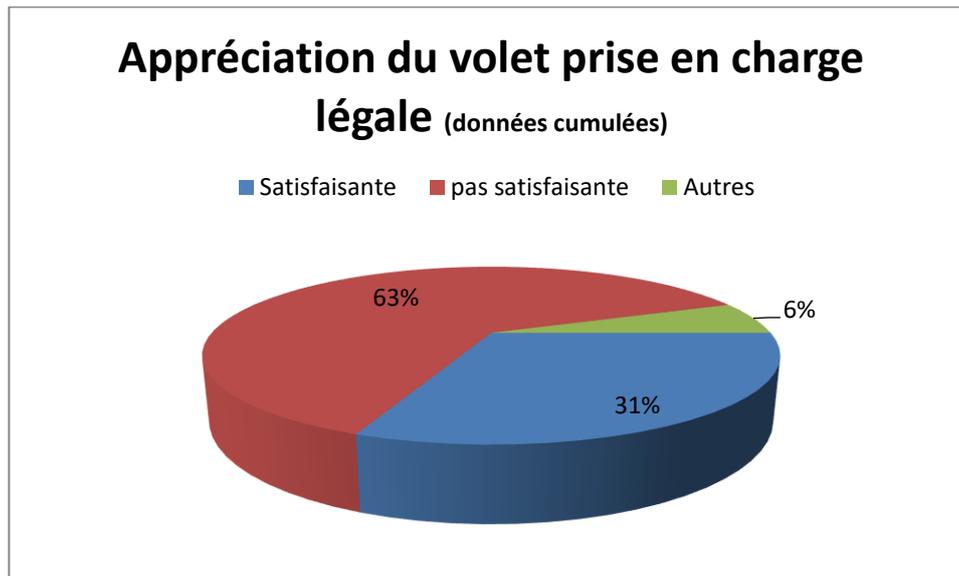
- 2985 cas de VSBG ont été enregistrés au niveau de service psychosocial de l'UMIRR (167Hommes/ 2207 Femmes /574 Filles /37 Garçons) ont bénéficié de soutien psychosocial et appui médical ;
- 422 personnes ont bénéficié de l'assistance juridique à travers la rédaction des plaintes ;
- 362 Procès-verbaux établis par le service d'enquête et investigation et transmis aux parquets de Bangui et de Bimbo de janvier à octobre 2018 ;
- 30 dossiers (liés aux cas d'attentat à la pudeur, atteinte à la promotion de la jeune Fille, séquestration et enlèvement d'une mineure, coups et blessures volontaires) ont été jugés en audiences correctionnelles de flagrants délits ou de citation directe au niveau du Tribunal de Grande Instance de Bangui et Bimbo ;
- 5 dossiers ont été jugés en session criminelle à Bouar-Berberati (3 cas) et en session criminelle de Bangui (2 cas) au courant de juillet et novembre 2018 ;

²¹ Rapport annuel du projet, 2020

- 12 dossiers de viols sont enrôlés pour la session criminelle de Bangui de novembre 2018 et différents parquets;
- 100 dossiers des cas de viols, tentative de viols, coups et blessures ayant entraîné la mort, attentat à la pudeur ont été transmis aux parquets de Bimbo (60) et de Bangui (40) ;
- 81 (30 femmes et 51 hommes) leaders communautaires et religieux, autorités administratives et locales, organisations et associations des femmes et des jeunes formés et sensibilisés (Bossangoa Bouar) sur le rôle et le fonctionnement de l'UMIRR et sur les notions de VSBG en général ;
- 2567 personnes (Bouar et Bossangoa) sensibilisées sur le mandat de l'UMIRR, les infractions poursuivies par l'UMIRR et la collaboration avec les FSI ;
- 49 OPJs et APJs des Brigades de Gendarmerie et des Commissariats de Police de Bossangoa et de Bouar (4 femmes et 45 hommes) ont été renforcées sur les techniques d'audition des victimes et des mis en cause en matière de violences sexuelles ;
- Un document stratégique et un plan d'action pour la période 2018-2022 ont été élaborés par l'OFCA avec l'appui du projet ayant pour but de contribuer à la revalorisation du statut de la femme en vue de sa pleine participation au développement durable du pays ;
- La stratégie d'égalité des sexes du Bureau du PNUD est disponible ;
- Les capacités de 15 staffs du PNUD (7 homme et 8 femmes) ainsi que les points focaux genre des ministères nationaux et organisations de la société civile (10 hommes et 25 femmes) ont été renforcés sur les mécanismes d'intégration du genre dans les programmes et projets de développement, de construction de la paix et pour les interventions humanitaires.

En 2019 :

- 2 697 cas de VBG, 1 116 VS, 64 VSLC, 1 018 violations des Droits des Enfants ;
- 435 Procès-verbaux des Violences sexuelles et basées sur le Genre établis, parmi lesquels 251 cas concernant les Violences sexuelles et 5 cas concernant les Violences sexuelles liées aux Conflits, transmis aux Parquets de Bangui, BIMBO et ainsi qu'au Tribunal pour enfant pour la suite de la procédure judiciaire;
- 23 victimes ont été assistées judiciairement lors des audiences des sessions criminelles à Bouar et Bangui ;
- 36 dossiers liés au cas de CBV, attentat à la pudeur, outrage public à la pudeur, contamination VIH/SIDA, Violences et voies de fait, injures publiques ont été jugés en sessions correctionnelles devant les Tribunaux de Bangui et de Bouar ;
- 80 victimes ont été formées et ont reçus des Kits d'AGR pour la réinsertion socio-économique. La mission juge et attribue la note de 3/5.



4.2.2. Prise en charge socio-économique des victimes survivantes des VSBG et VBG

Le but de ce volet est d'améliorer les conditions socio-économiques des femmes victimes y compris celles affectées par les conflits. C'est dans ce cadre que le projet a apporté un appui substantiel aux victimes. Des kits AGR ont été fournis, suivi de quelques formations technique et professionnelle, dans le but de renforcer les capacités des victimes. Aussi, il faut noter que l'appui apporté aux initiatives pour le développement des AGR a été mené par l'AFJC. Le seul but est de renforcer l'autonomisation financière des femmes et filles victimes de violence sexuelle et basée sur le genre.

A l'issu de ce contrat entre le projet et l'AFJC, l'évaluation reconnaît que des progrès ont été enregistrés dans la réalisation de certains produits du projet et attribue la note de 3/5.:

Résultat d'activité 1.2. Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre : **120 participants impliqués dans la protection sociale ont été informés et sensibilisés de l'adoption de la convention n°190 concernant la violence et le harcèlement en milieu du travail.**

Résultat d'activité 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG: **1000 bénéficiaires directs et plus ou moins 1.000.000 personnes indirects dont plus ou moins 50% des femmes sensibilisées au cours de la Campagne de lutte contre les VBG pendant et après la COVID-19.**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Produit 2 du PTA relatif à la réponse du PNUD RCA contre le Coronavirus, une campagne de sensibilisation de la population et particulièrement des femmes sur la lutte contre les violences basées sur le genre en période de la COVID 19 a été lancée pour 1 mois le 15 juin 2020 en collaboration avec la Direction Générale de la Promotion du Genre et de la Femme ainsi que les femmes leaders des organisations locales dirigées par des femmes, membres de la Société civile de la République Centrafricaine.
- Une caravane de sensibilisation, des affiches et flyers de sensibilisation en français, un sketch et deux spots de sensibilisations en langue sango sont diffusés sur les réseaux sociaux du PNUD, les médias locaux et les radios communautaires pour sensibiliser sur i) les mesures barrières de prévention de la maladie du Covid-19 et ii) les formes de violences basées sur le genre subies par les femmes en cette période et iii) les voix de recours juridiques et judiciaires disponibles en RCA.

Avec l'appui du PNUD la DGPG a organisé aussi:

- Les maires des 8 arrondissements de Bangui, Bimbo, Bégoua et les travailleurs sociaux ont été sensibilisés sur la prévention de la pandémie à CORONAVIRUS au cours d'une réunion d'échange tenue le 25 Juin 2020
- 120 personnes composées des responsables de la société civile, les services de l'Etat, les leaders communautaires et religieux ont été sensibilisés sur la même thématique au cours des trois ateliers du mardi 28 au jeudi 30 juin 2020
- En parallèle aux activités de prévention (sensibilisation), 10 kits de lavage de mains fournies à 10 organisations de la société civile
- 50 femmes du 3ème âge de Bangui et Pissa ont reçu des produits de premières nécessité/ vivres et non vivres (savon, sel, riz, huile) pendant la période de restriction des mouvements

Résultat d'activité 2.3: Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés :

- **17 femmes ont été formées à la construction et utilisation du cuiseur solaire par Un consultant d'origine sénégalais avec une grande expérience dans le domaine.** Le groupe des femmes et filles bénéficiaires de cette formation s'est constitué en une association et attend recevoir du PNUD le matériel pour la fabrication des 10 cuiseurs solaires comme Kits de départ de leurs AGR ;
- **13 groupements 325 personnes (H/F) ont reçu un appui technique et financier pour des AGR via le partenariat AFJC.** La mise en œuvre du projet a connu trois (3) phases à savoir : la formation, la remise des kits et le suivi sur le terrain.
- **500 ménages ont bénéficié de foyers améliorés dans le cadre du projet en faveur des femmes de BOTTO, GODDO et Ndomete dans la préfecture de Kaga-bandoro.**
- **100 jeunes (garçons et filles)** des dites localités seront formés dans la fabrication des foyers améliorés qui seront aussi en charge de la production des foyers en faveur de 500 ménages leurs communautés respectives (en mettant un aspect particulier sur les femmes vulnérables (veuves, victimes de viol, femmes handicapées) ;
- **5000 masques ont été produits par 7 couturières** en partenariat avec l'association Ndara ti Beafrika sur fonds de la Fédération internationale de karaté Goju-Ryu d'Okinawa (IOGKF);
- Les 7 couturières ont augmenté leur salaire. En moyenne, chaque femme de l'équipe soutient directement 12 personnes, ce qui signifie que les revenus fournis par ce projet ont directement bénéficié à minimum 84 personnes ;
- 2300 USD ont été injectés directement dans l'économie et les petites des entreprises au niveau local au moment où la pandémie de COVID avait massivement réduit le flux économique et de revenus pour la majorité de la population de Bangui ;
- Une autre phase de formation en entrepreneuriat/Comptabilité et confection de sacs à mains, en janvier 2021.
- Plus de 100 femmes et jeunes filles victimes de violences sexuelles et basée sur le genre ont été identifiées avec l'appui de l'UMIRR ;
- Plus de 90 victimes dont 45 femmes et 35 jeunes filles ont été identifiées et réparties selon le besoin de chaque victime :
 - 46 victimes identifiées pour les activités génératrices de revenus (AGR);
 - 34 victimes tous sont des jeunes filles qui ont opté pour la formation professionnelle (couture, saponification et hôtellerie).
 - 51 victimes et bénéficiaires de la formation sur les Activités Génératrices de Revenus ont bénéficié de 51 kits en AGR. Ces kits sont constitués entre autres de : (i) l'huile de palme, (ii) l'huile d'arachide ; (iii) charbon et de fagot ; (iv) courges et des galettes ; (v) vente de poisson fumée ; (vi) de cafétéria ; et (vii) vente de petite alimentation.

Toutefois, des efforts doivent être déployés pour améliorer les résultats d'ici la fin du projet. La mission attribue la note de 3/5.

4.2.3. Efficacité comme l'atteinte des objectifs du projet

Q1: Les objectifs et les produits du projet sont-ils clairs, pratiques et faisables dans ce cadre ? L'analyse du document du projet par la mission a montré que les objectifs et les produits du projet SGBV sont bien définis et clairs présentant une logique d'intervention cohérente. La mise en œuvre s'est déroulée sans difficulté majeure malgré les ressources disponibles insuffisantes qui ne permettent pas de contribuer à réduction des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA. De l'analyse des facteurs ci-dessus, une note de 3/5 est attribuée car les facteurs de succès et défavorables ont tous le même degré d'influence sur mise en œuvre du projet.

4.2.4. Participation des parties prenantes à la mise en œuvre du projet

Les parties prenantes ont massivement participé à la mise en œuvre du projet à travers les formations des acteurs de la justice (les magistrats, les greffiers, les OPJ, les leaders communautaires, les victimes survivantes des VBG, les ONG, les autorités locales ainsi que la communauté) et aux caravanes sur la résolution 1325. Ce fort taux de participation a permis d'augmenter le niveau de prise de conscience à travers les différents rôles et responsabilités en matière de genre et de prévention des VS et VBG. La communauté est largement sensibilisée sur les effets néfastes des violences sexuelles et des violences basées sur le genre et liées au conflit (à travers les radios, la télévision, les spots). Cette participation effective des parties prenantes a permis de contribuer à la réalisation des objectifs du projet. La mission juge l'efficacité de la mise en œuvre vers l'atteinte des objectifs du projet moyennement satisfaisante et attribue la note de 2,5/5. Les principaux facteurs ayant contribué ou non aux progrès du projet sont :

Facteurs positifs :

- Le choix d'une organisation nationale (l'AFJC) comme partenaire mise en œuvre;
- L'implication des partenaires ONUSIENS (UNPOL/MINUSCA et ONUFEMMES) ;
- L'implication des ministères clés (Ministères de la Justice, de la Sécurité Publique, de la Promotion de la Femme et de la Santé) depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre des activités;
- Le renforcement de la prise en charge holistiques des VBG (psychologique, médical et légal) ;
- L'implication des leaders communautaires (chefs des quartiers, chefs religieux, chefs de village etc.) ;
- L'appropriation du projet par les victimes survivantes bénéficiaires.

Facteurs limitants :

- Insuffisance des ressources mobilisées ;
- Lenteur dans la procédure d'instruction au niveau de la justice (parfois 2 ans pour rendre la justice) décourage les victimes à poursuivre la procédure enclenchée même si elle gratuite ;
- La requalification des infractions par les juges au niveau de Parquet selon leur propre humeur après l'établissement des faits et les PV de l'UMIRR n'encourage pas la collaboration entre les services judiciaires et l'Unité ;
- La réticence de certaines victimes à porter plainte (peur de la stigmatisation) ;
- L'insuffisance du personnel spécialisé et du matériel au niveau de l'UMIRR ;
- Le nombre réduit du staff du projet et le manque de moyen logistique constituent un frein à la mise en œuvre des activités dans toutes les zones d'intervention du projet ;
- L'insécurité a joué en défaveur des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans certaines zones cibles du projet, plus particulièrement à l'intérieur du pays.

4.2.5. Rattachement des indicateurs de suivi évaluation des produits à l'effet escompté

Il ressort de l'analyse du cadre de résultats du projet que les indicateurs de suivi et d'évaluation des produits ont été très bien définis et rattachés à l'effet escompté. En effet, tous les indicateurs sont SMART (Spécifique, Mesurable, Accessible et Réaliste dans le Temps), appropriés pour le projet. Les structures de gestion à savoir : (i) le comité de pilotage ; (ii) le comité technique ; et (iii) l'unité de gestion du projet mises en place et les méthodes de travail développés par le PNUD ainsi que les autres partenaires ont été bénéfiques pour le projet en termes d'appropriation nationale des objectifs, résultats et activités. Les partenariats développés avec l'UMIRR, l'AFJC, la MINUSCA ont permis justement de réaliser les activités d'assistance judiciaire et juridique des victimes et de sensibilisations de la communauté et des leaders communautaires sur les questions de VS et VBG en partenariat avec le Ministère de la promotion de la femme et les autres organisations de la société civile qui ont joué un rôle crucial dans les activités de sensibilisations, formations, rédactions des stratégies pour OFCA et du PNUD. L'appréciation est très satisfaisante et une note de 5/5 est attribuée.

4.2.6. Effectif adéquat de personnel, les compétences requises et une bonne distribution de tâches

Initialement, il était prévu de recruter six (6) personnes dont: une Spécialiste de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre (International) ; deux (2) Experts nationaux Genre et Justice (SB4) ; d'un (1) UNV Expert Chargé de S&E & Reporting ; d'un (1) Associé(e) administratif et financier (SB) et d'un (1) chauffeur (SB1). D'après les informations recueillies auprès de l'équipe de gestion et l'examen du document de projet, l'effectif du personnel s'est réduit à trois (3) personnes seulement. Cette situation a impacté significativement sur l'efficacité du projet en termes de l'exécution des activités et du délai de livrables des outputs. Toutefois, en 2019, une associée genre a été recrutée augmentant ainsi l'effectif du personnel à quatre (4). On ne comprend trop pourquoi Celle-ci est prise en charge par un autre projet pour appuyer les activités du projet SGBV. Les compétences requises sont à la hauteur de leurs tâches, mais le partage du personnel sur plusieurs tâches affecte le rendement de celui-ci. Par exemple, un (1) experte nationale justice recrutée par le projet exerce en lieu place de l'expert national en charge du genre. De plus, l'UNV Expert Chargé de S&E & Reporting n'a pas été recruté ainsi que le chauffeur. Le travail de reporting a été exécuté par le Spécialiste en Suivi-Evaluation du Programme. L'appréciation est moyennement satisfaisante et une note de 3/5 est attribuée.

4.2.7. Mécanismes adéquats de gestion et de suivi mis en place

Les mécanismes de gestion et de suivi des activités de projet ont été mis en place (1 comité de pilotage, 1 comité technique, et 1 unité de gestion du projet). Le comité de pilotage mis en place devrait se tenir au moins une fois par an²². Cette instance de gouvernance décisionnelle ne fonctionne pas régulièrement. A cet effet, la gestion est plus opérationnelle que stratégique. La réactivité et la pro activité dépendent plus de l'unité de gestion et de quelques partenaires impliquées dans la mise en œuvre du projet. Au regard de ces constats, la mission a remarqué que le plan de l'évaluation prévu par le projet n'a pas été respecté conformément aux fréquences de suivi. Tous ces risques ont été l'objet de renseignement dans la base de données du PNUD (ATLAS) et sont régulièrement mis à jour et l'évaluation note 3/5.

Encadré 2 – Constats Efficacité

CE1 – Les objectifs et résultats stratégiques du projet ont été significativement atteints. Les bénéficiaires vivent et interagissent régulièrement, et sont de graduellement autonomes. Respectivement 90, 100 et 95% des résultats 1, 2 et 3 ont été atteints.

CE2 - Cette performance a été favorisé par l'association des activités de formation et sensibilisation, le renforcement des capacités sur des thématiques essentielles de justice, gouvernance, participation politique et la volonté manifeste acteurs de la justice et accords de paix, l'existence des textes juridiques notamment la loi sur la parité, et la participation volontaires des femmes leaders. Nonobstant, l'efficacité du projet a été compromise par la situation sécuritaire interchangeable, persistante et assez volatile, l'insuffisance des infrastructures de base et des prestataires locaux, et le non-déploiement de l'administration dans les provinces. Aussi, des pesanteurs socioculturelles ont limité l'efficacité du projet tels que les VBGs (viols et mutilations génitales).

CE3 – Un nouveau financement des projets particulièrement pour les phases 2 et/ou 3 du projet, et l'implication des autres partenaires au développement peuvent être attribuables au projet comme effet indirects.

4.3. Efficience

De manière globale, l'évaluation trouve le projet très efficace dans son contexte de mise en œuvre en RCA. Les résultats finaux ont répondu aux objectifs du programme. Les Organisations de la Société Civile (OSCs), les autorités administratives locales et centrales, les chefs de départements ministériels et partenaires ont été impliqués dans la mise en œuvre des activités du programme.

La revue documentaire permet de constater qu'au début du programme, le focus était porté essentiellement sur les femmes et les filles survivantes. Après analyse des besoins de réconciliation et de consolidation de la paix, la coordination a choisi d'intégrer les acteurs de la justice pour les soucis du principe des multi-acteurs en vue d'une réponse holistique et complémentaire. Ce qui confère au projet une valeur ajoutée indéniable comme mesure d'atténuation pour l'impunité en lien avec la consolidation de la paix et la réconciliation durable en RCA.

Les ressources du projet quoique modestes ont été entièrement mises à contribution aux activités planifiées. Un plan de travail annuel budgétisé a été établi. Ce qui a facilité la mise en œuvre et le suivi des activités initialement planifiées. Toutefois, les activités de suivi n'ont pas été effectives à cause de la situation sécuritaire persistante particulièrement dans les zones du projet. Quoique la coordination ait été assurée par PNUD, il assurait le suivi et l'évaluation des activités financées avec des missions périodiques dans les zones du projet suivant la matrice de suivi des indicateurs du projet à renseigner.

La complémentarité des actions d'appui des réformes a aussi été soutenue par l'AFJC. La collaboration avec la MINUSCA notamment pour le suivi technique avec les rapports d'étapes puisque très souvent, il n'était pas possible d'effectuer des missions dans les sites à cause des difficultés de sécurité, et aussi d'accessibilité notamment pendant la saison des pluies. Dans le même ordre d'idées, les partenaires d'appui à la mise œuvre ont déploré des lenteurs administratives sur des semaines et mois en direction du PNUD. Ces lenteurs sont dues aux lourdeurs des procédures internes qui ont causé des retards dans les décaissements. Ce qui peut expliquer des cas isolés de démotivation de certains partenaires techniques. La mission juge le niveau de mobilisation des ressources moyennement insatisfaisant et affecte une note de 3/5.

4.4. Mobilisation des ressources

Ressources financières: A titre de rappel, le budget planifié du projet SGBV s'élève à **3 535 144,67 US dollars** mais à la date d'évaluation, seulement **1 255 180,00 US dollars** ont été mobilisés, soit **35,51%**. Les ressources mobilisées se répartissent de la manière suivante: **172 000 USD en 2017, 291 000 USD en 2018 et 792 180,00 USD en 2019**. Le ratio montant mobilisé/montant attendu montre bien le faible niveau de mobilisation des ressources. Ce faible niveau de mobilisation s'explique par l'absence de la stratégie de mobilisation des ressources qui devrait en principe cartographier les potentiels partenaires techniques et financiers intéressés par les questions de VS et VBG et/ou intensifier le plaidoyer auprès de ces PTF pour apporter les ressources substantielles en vue de l'exécution des activités du projet. Par ailleurs, si l'on compare les ressources mobilisées **1 255 180, 00 US dollars** avec le budget attendu **1 280 180,00 US dollars** sur la période, le taux de mobilisation des ressources est de **97,82%**. Au regard de l'analyse, le projet SGBV présente une efficacité appréciable en termes de mobilisation des ressources attendues. Sur le budget mobilisé, le PNUD a contribué à hauteur de **59%**. Tandis que, la contribution du TOE est de **41%**²³. La mission attribue une note de 2/5.

²³ Ces données avec les différents montants proviennent du rapport d'évaluation à mi-parcours, réalisée en Décembre 2020.

4.4.1. Mobilisation des ressources humaines et matérielles

Le faible niveau de mobilisation des ressources a impacté négativement sur le nombre de staff qui devait être recruté en vue de mettre en œuvre le projet. Le document du projet a prévu le recrutement d'un Spécialiste de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre (International) ; de deux (2) Experts nationaux Genre et Justice (SB4); d'un (1) UNV Expert Chargé de S&E Reporting; et d'un (1) Associé(e) administratif et financier (SB) et d'un (1) chauffeur (SB1). D'après les entretiens avec l'équipe du projet, tout le personnel du projet n'a pas été recruté. Le projet a été mis en œuvre avec un effectif réduit à quatre (4) staffs au lieu de six (6) comme prévus. L'évaluation juge moyennement satisfaisant la mobilisation des ressources matérielles et humaines et affecte la note 2,5/5.

Personnel prévu pour recrutement	Nombre	Personnel recruté	Nombre	Observation
Spécialiste international de Projet Violences sexuelles et basées sur le Genre	1	1	1	RAS
Expert national Justice	1	1	1	RAS
Expert national Genre	1	0	0	L'expert national genre n'est pas recruté
UNV Expert Chargé de S&E Reporting	1	0	0	Pas d'information
Associé(e) administratif et financier	1	1	1	Ce personnel est recruté en 2019
chauffeur	1	0	0	Pas d'information

S'agissant des ressources matérielles, le projet SGBV ne dispose pas de son propre moyen logistique pour la mise en œuvre des activités. Si, le projet n'a pas enregistré des progrès à ce stade, cela est imputable d'une part au manque de matériel roulant pouvant faciliter l'exécution des activités du projet. La mission fait observer que la mise en œuvre du projet aurait pu être efficace, si le nombre de staff initialement prévus était effectivement recruté, opérationnel et le matériel roulant tel que prévu dans le budget initial acquis pour la mise œuvre des activités tant à Bangui et ses environs qu'à l'intérieur du pays. L'évaluation juge moyennement satisfaisant la mobilisation des ressources matérielles et humaines avec une note de 2/5.

4.4.2. Efficience par rapport à l'utilisation des ressources

L'analyse de l'efficience par rapport à l'utilisation des ressources a été faite sur la base de l'utilisation des ressources et le budget global du projet. L'analyse des dépenses effectuées par rapport aux ressources mobilisées sur la période du projet est satisfaisante. Si l'on compare le niveau des ressources mobilisées et les ressources dépensées, on peut dire que le projet à une certaine capacité d'absorption. La mission d'évaluation conclut que les ressources prévisionnelles n'ont pas été mobilisées suffisamment pour réaliser les activités du projet. Les moyens financiers, humains et matériels mobilisés n'ont pas permis de progresser vers l'atteinte des résultats

escomptés. Au regard de l'analyse des dépenses effectuées par rapport aux ressources mobilisées sur la période indiquée ci-haut, le taux d'exécution du budget est satisfaisant qui s'établit. La mission d'évaluation attribue la note de 4/5.

4.4.3. Efficience par rapport à l'affectation des ressources

Les ressources financières allouées aux activités directes du projet destinées aux principaux bénéficiaires (institutions étatiques) et les victimes survivantes des violences basées sur le genre et les violences sexuelles et celles liées à la coordination, suivi et évaluation du projet sont bien utilisées dans la mesure où ces ressources ont permis d'accomplir avec soin les différentes activités contenues dans la programmation du projet.

D'après l'analyse du budget global du projet, (3 535 144,67 USD) la proportion reçue était de 1 670 018 USD et les dépenses réalisées à la clôture des comptes sans les charges communes, d'opérations était de 1,306,834 USD, affectée aux différents produits donc aux principaux bénéficiaires. L'analyse de l'affectation des ressources réelles montre une efficience plus ou moins satisfaisante.

Au vu de cette analyse, comparativement au taux initialement prévu en termes d'affectation des ressources, la mission estime que le taux des frais de gestion se rapproche progressivement de celui des ressources consacrées aux activités du projet. Ce qui dénote une faible efficience en termes d'affectation des ressources du projet. Les moyens financiers, humains et matériels mobilisés n'ont pas permis de progresser vers l'atteinte des résultats escomptés. Une note de **2/5** est attribuée à ce sous facteur.

4.4.4. Efficience en termes de S&E

Le suivi devrait être fait par le PNUD. En termes des systèmes de suivi et évaluation développés par le PNUD et utilisés par le projet SGBV, la mission d'évaluation précise que le suivi du projet a été régulier et conforme aux normes du bureau PNUD. Les différentes missions de suivi sur le terrain ont permis de documenter les progrès enregistrés et renseigner dans Atlas. Toutefois, on remarque que le travail de suivi du projet a été réalisé par le spécialiste de suivi-évaluation du projet. Or, un projet de grande envergure couvrant plusieurs zones d'interventions comme celui-là devrait être appuyé par un expert recruté uniquement pour le suivi des activités sur le terrain. Pour question d'efficacité et d'efficience, il serait judicieux de respecter le dispositif de gestion du projet qui prévoyait le recrutement d'un expert chargé de monitoring et reporting. A ce niveau, l'appréciation est moyennement satisfaisante, une note de **3/5** est affectée à ce facteur.

4.4.5. Efficience dans les actions de partenariat

La stratégie de mise en œuvre du projet SGBV a accordé une place au partenariat stratégique pour une bonne mise en œuvre des activités sur le terrain. Les activités de sensibilisations ont été développées en partenariat avec les partenaires suivants :

- L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR),
- L'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC),
- Le Réseau des journalistes des radios communautaires ;
- Le Réseau des journalistes de promotion du genre et la lutte contre l'impunité.

Les principaux bénéficiaires du projet sont ;

- Le Ministère de la promotion de la femme ;
- Le Ministère de la justice ;
- Les organisations de la société civile.

Les résultats issus de ces partenariats ont été efficaces et très bénéfiques pour le projet en termes d'apports techniques et de complémentarité dans la lutte contre l'impunité en RCA. Malgré ces apports, on remarque l'absence d'un mécanisme pour assurer la continuité de l'accompagnement des femmes survivantes des VBG promotrices des AGR. L'évaluation juge moyennement satisfaisant l'efficacité liée au partenariat et affecte une note 2.5/5.

Encadré 3 – Constats Efficacité

CEF1 – L'implication de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR), l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC), le Réseau des journalistes des radios communautaires, le Réseau des journalistes de promotion du genre et la lutte contre l'impunité, avec comme principaux bénéficiaires le Ministère de la promotion de la femme, le Ministère de la justice, les organisations de la société civile, constitue une approche stratégique aux efforts de du gouvernement en matière de lutte contre l'impunité des VBG, la réconciliation et la consolidation de la paix.

CEF2 – La distribution des rôles et responsabilités partagés avec un plan de travail annuel budgétisé, et un cadre de résultats commun, a facilité la mise en œuvre et le suivi des activités planifiées. La collaboration et l'utilisation responsable des ressources a renforcé l'efficacité du projet malgré l'absence d'un mécanisme pour assurer la continuité de l'accompagnement des femmes survivantes des VBG.

CEF3 – Le choix des partenaires de mise en œuvre via, signature des accords de partenariat, et le renforcement de leurs capacités ont été indispensables à s'assurer de l'effectivité de l'exécution des contrats, tout en évitant les concurrences et duplication des mandats entre partenaires.

CEF4 – L'évaluation relève cependant que la collaboration avec les partenaires de mise en œuvre a connu des lenteurs administratives dues aux lourdeurs des procédures internes qui ont causé des retards dans les décaissements et paiements des prestations fournis par ces derniers.

CEF5 – L'évaluation a relevé aussi des dysfonctionnements dans la gestion des ressources humaines qui a impacté négativement la réalisation des activités du projet. A cet effet, l'évaluation a proposé que, d'ores et déjà, des questions liées aux ressources humaines soient résolues en amont avant toute en route d'un projet.

4.5. Durabilité

Le contexte actuel de la RCA ne favorise pas encore une prise en charge entière des acquis du projet par les autorités nationales. Toutefois, à travers le capital humain formé, le gouvernement pourra prendre en charge la

« Les bénéficiaires ont compris qu'ils en ont assez. Grace au projet conjoint, les autorités agissent ensemble pour la cause des survivantes des VBG en RCA. Elles communiquent, circulent et partagent les douleurs avec les victimes ».

*Déclaration d'une femme Leader
- Bimbo*

suite des activités sur un court terme. L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR), l'Association des Femmes Juristes de Centrafrique (AFJC), le Réseau des journalistes des radios communautaires, le Réseau des journalistes de promotion du genre et la lutte contre l'impunité, avec comme principaux bénéficiaires le Ministère de la promotion de la femme, le Ministère de la justice, les organisations de la société civile ont bénéficié des paquets d'appui technique et infrastructurel assez durable. Des efforts de plaidoyer sont en cours pour accompagner le processus, et une injection des fonds par le ministère de la femme. Cependant au niveau local, les groupes de femmes survivantes se sont appropriés des mécanismes de résilience développés pour renforcer les moyens de subsistance.

Il ressort des entretiens avec les informateurs clés que le projet a réussi à conscientiser l'ensemble des parties prenantes sur l'importance des questions touchant les VBG en lien avec la réconciliation pour une paix durable.

Le projet a formé des volontaires communautaires, mais des mesures d'accompagnement de ces survivantes ne sont pas suffisantes faute des ressources nécessaires.

Des efforts supplémentaires pour la formation des fonctionnaires de l'état au niveau de chaque département ministériel, sur l'intégration des VBG dans les programmes sectoriels, sur les ODDs, l'agenda 2063 (aspiration 6) pourront renforcer les acquis du projet.

Les textes, lois et politiques révisés et/ou créés sont opérationnels. Des femmes accusées de sorcellerie, ou des cas de viols sont criminalisés et les auteurs de viols sont traduits devant la section criminelle de la justice particulièrement à Bangui. Plusieurs cas de dénonciation, qui ne se faisait pas avant, sont de plus en plus dénoncés avec l'implication des autorités locales pour exiger le respect de la loi. Les groupes de femmes interviewés certifient qu'elles sont encouragées par leurs conjoints conscients du fait qu'étant dans un contexte d'insécurité, leurs épouses peuvent prendre la relève de la famille en cas de disparition.

Quoique la situation reste encore fragile, plusieurs éléments probants sont susceptibles d'assurer la durabilité des acquis du projet :

- le renforcement du cadre réglementaire et budgétaire national en matière des VBG et autres formes de viols. D'après les résultats des différentes rencontres avec les informateurs clés et de l'exploitation des rapports disponibles, le gouvernement centrafricain a inscrit dans la loi de finances 2020, une ligne budgétaire relative à la question des violences sexuelles (VS) et violences basées le genre (VBG). Cette initiative permettrait de disposer des ressources financières et économiques en vue de préserver les acquis du projet, même si l'application de cette loi reste encore un défi crucial.
- les appuis multiformes notamment de visibilité et de crédibilité de l'AFJC et l'UMIRR. La dotation du bâtiment complètement équipé ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de justice au niveau central. Le projet a apporté un appui multiforme incontestable à l'UMIRR à travers les activités de renforcement des capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles. Les équipements (ordinateurs, véhicules, générateur etc.) reçus par l'Unité méritent d'être entretenus. Les formations reçus par les OPJ, les leaders communautaires, les ONG et le personnel de la chaîne pénale ont permis à ceux-ci de changer de comportement. La capitalisation de ces acquis constitue la durabilité du projet. La posture du gouvernement et les organisations de la société civile pour des nouveaux financements et la prise en charge des VBG restent des facteurs clés à la durabilité du projet et la continuité des actions. Au regard des constats ci-dessus, la mission attribue la note de 2,5/5.

4.5.1. Risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays

Les questions touchant l'instabilité politique, la mauvaise gouvernance, l'insécurité dans les zones du projet sont autant des risques sociaux ou politiques qui pourraient menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits tant au niveau des effets du programme de pays.

Quant aux menaces environnementales liées aux actions des agences partenaires de mise en œuvre pour la durabilité des résultats du projet, les agents des Nations Unies contactés déclarent que leurs actions contribuent bien au contraire à un développement durable. Par cette affirmation, elles confirment que leurs actions ne constituent en aucun cas une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet. Pour eux, les actions des agences partenaires des Nations Unies mobilisent plus d'acteurs autour d'une idéologie commune de développement durable. Cependant, pour les questions d'appropriation des parties prenantes nationales pour la pérennité des bénéfices du projet, au moment des entretiens avec les parties prenantes nationales, celles-ci

affirment aussi que leur niveau d'appropriation ne constitue pas vraiment un risque pour la pérennité des bénéfices du projet. Au contraire les mécanismes stratégiques mis en place par le projet, a favorisé le renforcement des capacités des acteurs nationaux sur plusieurs thématiques liées aux VS & VBG. Les parties prenantes nationales pensent que pour une bonne durabilité du projet, il faut:

- L'implication effective des acteurs de l'Etat pour piloter les actions du projet au niveau des structures de prise en charge (agents de la police, de la gendarmerie, des affaires sociales, de la santé et de la justice);
- L'existence des points focaux genre dans les départements ministériels pour continuer les activités du projet dans les unités de la police et/ou la gendarmerie ;
- Développement des mécanismes de collaboration entre tous acteurs clés (structures communautaires, services déconcentrés de l'Etat et les ONG et associations) ;
- Disponibilité et opérationnalisation d'un centre de référence pour les victimes survivantes des VBG;
- Les femmes victimes survivantes des VBG collaborent bien avec les acteurs de mise en œuvre du projet. Cette collaboration est le signe de l'implication des bénéficiaires d'où l'appropriation dans la mise en œuvre du projet.
- L'appropriation des leaders communautaires de la résolution 1325 et autres résolutions connexes est un élément nécessaire à la prévention et à la lutte contre les VBG. L'appréciation de la mission sur ce facteur est moyennement satisfaisante et affecte une note **2/5**.

4.5.2. Mécanismes, procédures et politiques mis en place permettant aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain.

L'analyse du document du projet et les différents rapports de suivi ainsi que les discussions de groupes ont montré que la durabilité des résultats pourrait être tenue grâce aux mécanismes stratégiques suivants:

- Le positionnement de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences faites aux femmes et aux enfants pour la poursuite des activités du projet. L'évaluation estime que ce positionnement constitue un départ d'engagement pour la pérennisation des acquis du projet en termes d'assistance juridique et judiciaire des victimes des VS & VBG ;
- Les actions du cadre de Coordination Justice-UMIRR mis en place mars 2019 pour faciliter les échanges entre les Officiers de Police Judiciaire et le Parquet en vue de faire avancer les dossiers soumis auprès de la justice est un mécanisme novateur pouvant contribuer à la pérennisation des résultats obtenus du projet en termes de respect des droits fondamentaux ;
- La mise en place d'une Coordination nationale de lutte contre les VBG avec ses démembrés préfectoraux, malgré qu'au niveau politique, aucune loi spécifique relative à la lutte contre l'impunité des VS et VBG n'a été prise. Au cours des échanges avec les répondants, il ressort que si cette disposition est prise, la pérennisation des acquis du projet serait effective. La question qu'on peut soulever est de savoir quand cette loi sera prise ? La mission d'évaluation attribue la note **2,5/5**.

4.5.3. Enseignements tirés, documentés et diffusés auprès des parties intéressées

La mission confirme que les enseignements tirés du projet sont nombreux et souvent documentés par le projet à travers une série des rapports (semestriels et annuels). Les rapports du projet ont été produits de manière régulière par le chargé de suivi-évaluation du projet. Les revues trimestrielles avec les partenaires de mise en œuvre se sont toujours tenues pour apprécier le niveau actuel d'atteinte des objectifs. Les rapports sont partagés avec toutes les parties prenantes au projet pour leur information. Toutefois, il faut retenir que la diffusion des

rapports auprès des parties prenantes n'est pas régulière. Pour ce faire, la mission d'évaluation attribue la note de **2,5/5** à ce facteur.

4.5.4. Stratégies de désengagement conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet

Des échanges ont été organisés avec les différents acteurs. On relève que l'approche d'intervention du projet a permis de former plus de 50 acteurs (Bangui et dans les zones du projet) de la chaîne pénale sur les VBG et les VS liées au conflit ainsi que sur les textes juridiques nationaux et internationaux etc. Ces acteurs clés formés constituent des moteurs de changement durable dans le processus de consolidation des acquis du projet en termes de l'assistance et de la protection des victimes. Une approche du projet a été articulée par l'acquisition des nouvelles connaissances et compétences des leaders communautaires (chefs de quartiers, chefs religieux, femmes leaders etc), à travers des séances de sensibilisation et de formation. Cette approche a permis de garantir l'assistance et la protection des droits des victimes des violences liées au conflit et VBG à travers un développement du soutien familial et communautaire auprès des victimes, une collaboration avec les acteurs de prise en charge à travers l'information, la sensibilisation interpersonnelle, la dénonciation positive des cas de VBG sont des mécanismes de pérennisation des acquis après le retrait du projet. D'après les échanges avec les acteurs clés, la mission conclut que les stratégies de désengagement sont bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise du projet. Toutefois, des efforts restent à faire dans le cadre de la sensibilisation, de la communication et d'un fort plaidoyer. Une note de 2,5/5 est attribuée au facteur.

4.5.5. Les cadres légaux, politiques et structurels au sein duquel évolue le projet

La RCA dispose d'un certain nombre des politiques et instruments juridiques tendant à promouvoir l'égalité des sexes. La Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 reconnaît l'existence des droits de l'homme comme base de toute communauté humaine, de la paix et de la justice²⁴. Sur le plan législatif, le projet évolue conformément à la loi n° 97.013 du 11 novembre 1997 portant code de la famille en République centrafricaine même si, elle est en cours de relecture pour la rendre en phase avec les instruments internationaux.

L'Ordonnance 66/26 relative à la promotion de la jeune fille du 31 mars 1966 ; (ii) l'Ordonnance 66/16 du 22 février 1966 portant abolition de l'excision (iii) la loi 06.005 du 20 juin 2006 relative à la Santé de la Reproduction qui « garantit l'égalité en droit et en dignité de tous les individus en matière de santé de la reproduction, sans aucune discrimination basée sur le sexe (iv), Loi n°. 10.001 du 6 janvier 2010 portant Code Pénal qui réprime les crimes et délits commis sur les femmes et les enfants, notamment les violences sexuelles. (v) La loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA qui complète cette incrimination en définissant les différentes formes de violences à l'égard des femmes (vi). La création par le Décret n°15/007 du 8 janvier 2015, de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles Faites aux Femmes et aux enfants (UMIRR) basée à Bangui, composée des éléments de la Gendarmerie et de la Police et ayant une compétence nationale (vii). La loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour pénale Spéciale, chargée d'enquêter, instruire et juger les violations graves des droits humains et les violation graves du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles, commis sur le territoire de la République Centrafricaine depuis le 1er janvier 2003. (viii) la loi n° 16.004 du 24 novembre 2016 instituant la parité entre les hommes et les femmes en République Centrafricaine (ix) la loi n° 17.012 du 24 mars 2017 portant code de justice militaire centrafricain.

L'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences Sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR) basée à Bangui et ayant une compétence nationale, composée des éléments de la Gendarmerie et

²⁴ Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016, articles 1 et 2

de la Police créée par le décret n°15/007 signé du 8 Janvier 2015, constitue un cadre propice et approprié pour la prévention et la répression des infractions relatives aux violences sexuelles liées au conflit et autres formes de violences basées sur le genre et aux violations des droits de l'enfant, ainsi qu'à la prise en charge efficace et efficiente des victimes.

La stratégie nationale du RCPCA 2017-2021 place les questions de protection et lutte contre les violences sexuelles, de participation politique des femmes, de résilience ainsi que d'autonomisation au cœur des piliers de la stratégie. De plus, l'existence d'une Politique Nationale pour la Promotion de l'Égalité et de l'Équité (PNPEE) et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre constitue une preuve d'engagement politique du gouvernement dans la lutte contre les VBG et les VS.

Ces cadres légaux, politiques et structurels pourraient être mobilisés pour la durabilité des activités du projet en lien avec le code de la famille et certains textes nationaux, régionaux et internationaux.

Les groupes de femmes survivantes sensibilisés et formés pour participer aux actions multiformes de lutte contre l'impunité des VBG et autres formes de viols, des actions permanentes sur la citoyenneté pour tous et donc de conscientisation, lesquelles ont contribué au réveil et à l'évolution des mentalités individuelles et collectives. Enfin, on note des changements de comportement vis-à-vis des VBGs. Les femmes survivantes participent de plus en plus massivement aux réunions.

Les organisations de la société civile appuyées à Bangui et dans les zones du projet consolideront les moyens d'existence des bénéficiaires. Les femmes et jeunes filles victimes des VS et des VBG se fréquentent régulièrement. Elles débattent des questions des VS et des VBG. Les bénéficiaires confirment l'existence de l'amélioration des questions touchant les VBG et les VS grâce à l'application des quelques textes existants.

La diversification des revenus des bénéficiaires devrait être renforcée d'avantage pour renforcer l'autonomisation financière des groupes de femmes. A ce titre, les organisations de femmes à la base estiment qu'au lieu de financement au cash comme font certaines organisations, il serait souhaitable de prévoir des financements natures sous forme rotative, par exemple, en offrant un couple d'animaux domestiques comme des cabris ou encore des poussins. En outre, le niveau de sous-éducation nécessite que les programmes d'alphabétisation soient au centre du paquet d'activités de renforcement des capacités. Les organisations des femmes ont exprimé ce souhait comme une priorité indispensable à la réduction de leur niveau de vulnérabilité. Savoir lire et écrire constitue un atout indéniable à leur développement.

Encadré 4 – Constats Durabilité

CD1 – Il est assez tôt pour parler de durabilité des résultats du projet. Toutefois, le renforcement des capacités du capital humain (public et privé) sont durable sur un court terme. L'appropriation des acquis du projet sont plus perceptible chez les groupes de femmes survivantes au niveau local à travers les mécanismes de résilience développés pour renforcer les moyens de subsistance.

CD2 – Le projet a réussi à conscientiser l'ensemble des parties prenantes sur l'importance des questions touchant l'impunité des VBG et VS. Certes, les groupes de femmes survivantes sont sensibilisés pour qu'elles participent aux actions des VS et des VBG, mais il n'existe à la date d'aujourd'hui aucune assurance pour affirmer l'effectivité de ces acquis en moyen ou long termes.

CD3 – Des changements de comportement émergent par rapport aux VBGs et les femmes participent de plus en plus massivement aux actions. La mise en œuvre des projets complémentaires en cours permettra de renforcer ces acquis notamment pour une participation massive des femmes, l'application effective des lois régissant les structures impliquées dans la lutte contre les VS et les VBG constituent des atouts prioritaires pour une durabilité effective.

CD4 – La cohésion sociale est significativement effective dans plusieurs localités telles que Bangui et Bambari. Les femmes et jeunes filles issues de confessions religieuses différentes se fréquentent régulièrement et débattent des questions de réconciliation et de consolidation de la Paix. Enfin, le développement des familles modèles et leur utilisation pour les activités de sensibilisation est assez soutenable.

CD5 - Néanmoins, l'évaluation note que l'autonomisation financière des groupes de femmes survivantes pourrait être renforcée par des financements nature sous forme rotative avec l'octroi des couples d'animaux domestiques. Etant à majorité analphabètes, les bénéficiaires souhaiteraient recevoir aussi des programmes d'alphabétisation dans les d'activités de renforcement des capacités.

travers les actions spécifiques capables de motiver le vote des lois spécifiques sur les VBG en RCA et son décret d'application.

- Si la mise en place des unités de prise en charge holistique et leurs équipements contribuent à améliorer l'accès des victimes aux services, il est à noter que des défis d'opérationnalisation de ces unités sont susceptibles de blocages dans la mesure où les effets des crises sociopolitiques sont encore visibles dans tous les secteurs de la vie.
 - La coordination entre les acteurs au niveau local, régional, national, l'implication et la participation des communautés pour la détection et l'accompagnement des victimes restent le meilleur moyen pour répondre aux défis actuels en matière de réponses aux VS et VBG en RCA ;
 - L'approche de sensibilisation des acteurs dans un contexte de crise ou humanitaire est indispensable pour faire renaitre la confiance et soutenir les efforts de lutte contre l'impunité des VS et des VBG en RCA par PNUD en partenariat avec l'AFJC est un exemple à succès ;
 - Le projet offre la possibilité de combinaison multisectorielle des interventions d'autonomisation, de gouvernance et de leadership féminin. Grâce aux financements des bailleurs, plusieurs engagements des couches socioprofessionnelles et/ou des victimes aux activités, et création de nouvelles organisations pour les renforcements des capacités, leadership et cohésion sociale ont été rendues possibles pour soutenir le vivre ensemble entre les hommes et les femmes et chefs des communautés chrétiennes, musulmanes et peulhs.
 - L'implication des autorités locales, comités préfectoraux a été déterminante à la réussite de plusieurs activités de sensibilisation sur les VS et VBG. Dans les zones du projet, il y'a forte implication de la masse en symbiose entre plusieurs associations de femmes ;
 - Prévoir et commencer par les projets de réhabilitation économique notamment des femmes (plus nombreuses et même chefs de famille), pour soutenir mentalement et moralement les bénéficiaires, les besoins imminents des populations en situation de crise humanitaire est incontournable au retour de la paix dans les localités ciblées.

5.2. Bonnes pratiques

- L'UMIRR reste un centre de référence en matière des questions touchant les VS et VBG en RCA. L'équipe a su bien gérer toutes les données installées. Cela a permis d'avoir des rapports fiables et d'assurer le suivi des dossiers auprès des Parquets et Tribunaux concernés. Au-delà de cela, il faut mettre en place des stratégies efficaces de mobilisation des ressources pour des actions de relais après le projet.
- Les activités de sensibilisation sur le rôle et mission de l'UMIRR, réalisées par le Service de prévention, alerte et intervention de l'UMIRR a permis de mieux comprendre le champ d'action de cette institution de répression;
- La ligne verte 4040 gratuite pour saisir les services compétents et se rapprocher des acteurs cibles en cas de VBG est une bonne pratique en termes d'efficacité du projet ;
- Le renforcement des capacités des OPJ des localités ciblées à travers la formation a permis le rapprochement des populations aux cadres de l'UMIRR et facilite la synergie entre les cadres de l'UMIRR et les FSI.

5.3. CONCLUSION

CI : Le projet Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine a apporté des réponses significatives aux VS et VBG en RCA quoique de nombreux efforts restent à faire tout le long du processus. En somme, l'analyse des résultats décrits permet de tirer les conclusions suivantes organisées selon les critères d'évaluation.

C2 : Le projet est très pertinent compte tenu du contexte socio-politique et socioprofessionnel des femmes en RCA. Les activités du projet sont alignées aux politiques, programmes et cadre de programmation du Gouvernement Centrafricain tels que RCPCA, la DSRP, la Politique Nationale pour la Promotion de la Femme, du Cadre Stratégique Intérimaire des Nations Unies. La valeur ajoutée du projet résulte de la complémentarité des différentes composantes du projet par la MINUSCA et l'AFJC. Tout en renforçant le cadre normatif juridique, judiciaire et institutionnel en faveur des femmes victimes des VS et des VBG, le projet a aussi répondu aux besoins des bénéficiaires dans l'appui de leurs moyens d'existence. Le projet a ouvert la voie aux organisations de femmes et jeunes filles leaders pour exercer leurs droits en justices.

C3 : L'évaluation trouve que le projet a été très efficace dans l'atteinte de ses objectifs et des résultats stratégiques initialement planifiés. Les communautés développent la cohésion sociale, vivent de plus en plus pacifiquement quand bien même la situation sécuritaire demeure imprévisible, susceptible de créer d'autres formes de violences. Ces résultats sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs 2-5-10-16 des ODDs. Le projet a contribué à l'amélioration du cadre légal avec la révision de plusieurs textes de lois et des politiques publiques à l'instar de la loi sur la parité entre la femme et l'homme, la révision du code pénal et la loi portant protection de la femme (CE1). La combinaison des activités de résilience, de renforcement des capacités sur des thématiques essentielles de gouvernance, participation politique et leadership, la volonté politique manifeste avec la signature des mémorandum et accords de paix, l'existence des textes juridiques, et l'implication des époux des femmes bénéficiaires, les chefs religieux, les élus locaux, les comités locaux de paix dans les résolutions des questions touchant les VS et les VBG, gage de réconciliation et de consolidation de la paix, constituent des forces indéniables à l'atteinte des résultats du projet.

C4 : Toutefois, certains facteurs ont limité l'efficacité du projet notamment la situation sécuritaire persistante et volatile, l'insuffisance des infrastructures de base, et le non-déploiement de l'administration dans les provinces. Par ailleurs, l'évaluation a relevé de pesanteurs socioculturelles telles que la pratique de l'excision et les VBGs qui continuent à se vivre particulièrement dans les provinces (CE2). Plusieurs effets induits sont attribuables aux réalisations du projet tels que le financement des projets additionnels et l'implication des autres partenaires au développement pour l'autonomisation des femmes et la consolidation de la paix (CE3). Nonobstant, la diversification des revenus devrait être renforcée d'avantage pour raffermir l'autonomisation financière des groupes de femmes, et plus d'attention à l'alphabétisation des groupes de femmes et jeunes filles dans les activités de renforcement des capacités (CE4). Cependant, le système de gestion des risques n'a pas véritablement fonctionné de manière générale. Les risques liés à l'émergence de conflits ont été atténués via les activités de conscientisation des communautés religieuses sur la notion de citoyenneté. Des renforcements des capacités multiformes ont été salutaires pour maximiser la performance du projet de même que la collaboration entre les institutions gouvernementales partenaires (CE5).

C5 : Le projet genre a été très efficace dans son ensemble. L'AFJC et l'implication des autorités locales y compris les maires et chefs religieux dans la mise en œuvre des activités a renforcé l'efficacité du programme (CEF1). La stratégie de coordination du projet autour d'un même cadre des résultats a significativement renforcé la mise en œuvre et le suivi du programme. Face aux contraintes sécuritaires, l'implication des autorités préfectorales a été très bénéfique y compris la collaboration de la MINUSCA pour le suivi technique. Toutefois, la faible proactivité des points focaux en provinces reste à déplorer (CEF2). En outre, le choix d'un nombre raisonnable des localités

et des groupes cibles moins importants confèrent au projet une performance remarquable au lieu de se dissiper avec des ressources limitées. A ceci s'ajoute le choix judicieux des partenaires d'exécution jugée assez stratégique avec la signature des contrats de partenariat (CEF3). L'évaluation a cependant noté que l'efficacité du projet a été limitée par des lenteurs administratives qui ont causé des retards dans les décaissements pour certains partenaires techniques de mise en œuvre (AFJC).

C6 : Dans un contexte fragile, sur une courte durée (36 mois) et avec des ressources limitées, il est difficile de prévoir la durabilité des acquis du projet. Malgré cela, le renforcement des capacités du capital humain constitue un atout considérable à la durabilité des résultats du projet. Les appuis spécifiques à l'UMIRR et AFJC sont pérennes notamment avec des efforts de plaidoyer pour une allocation budgétaire par le gouvernement afin de renforcer les acquis du projet ; les mécanismes de résilience aux groupes de femmes sont pérennes dans le court et moyen termes (CD1). Le projet a réussi à conscientiser l'ensemble des parties prenantes sur l'importance de réponses aux VS et VBG pour une paix durable. Le projet a formé des policiers, gendarmes et des volontaires communautaires, mais le travail est encore lent faute de matériels appropriés (CD2). En outre, des éléments probants sont susceptibles d'assurer la durabilité des acquis du projet conjoint tels que le cadre législatif et réglementaire et le renforcement des capacités des femmes victimes. Le projet a contribué au réveil et à l'évolution des mentalités individuelles et collectives. Les VBGs sont de moins en moins fréquentes et les femmes victimes réclament de plus en plus leurs droits et s'expriment librement (CD3). La cohésion sociale est une réalité notamment à Bangui et dans les zones du projet. Les femmes et jeunes filles victimes des VS et des VBG se fréquentent régulièrement. Les bénéficiaires confirment l'existence de l'accalmie, l'acceptation des uns et autres, et le retour progressif de l'ordre interne. L'évaluation a cependant constaté que le projet ne disposait pas de points focaux efficaces dans les zones du projet. La coordination locale se faisait à partir de Bangui faute de coordination locale pour la promotion des synergies (CD4). L'implication des interlocuteurs locaux comme les chefs traditionnels et élus locaux a été utile pour la sensibilisation sur la cohésion sociale (CD5).

C7 : Les aspects Egalité de sexes et droits fondamentaux ont été au centre des préoccupations du projet. C'est un projet genre et la prise en compte des hommes en tant que bénéficiaires ont permis d'aligner le projet sur les principes d'égalité de sexe. Les groupes marginalisés notamment les jeunes filles ont été impliqués dans les activités du projet. Elles ont été formées au même titre que les groupes mixtes hommes/femmes. Les activités de formation ne distinguent pas les groupes religieux chrétiens, musulmans ou peulhs. Ils participent librement aux réunions (CG1). La révision des textes et notamment de la politique nationale sur la parité d'égalité promeut l'égalité et l'équité dans la distribution des postes de responsabilité dans les secteurs public et privé. Le projet a tenu compte des principes des droits de l'homme et de l'efficacité du développement à travers la participation et l'inclusion avec l'implication des hommes au même titre que les femmes sur les aspects de cohésion sociale avec un accent particulier dans les zones conflictuelles (CG2). Plusieurs barrières socioculturelles aux changements telles que la pratique d'excision et les VBGs sont susceptibles d'affecter les principes de droits humains, les inégalités entre les sexes et l'équité. Le niveau d'analphabétisme des femmes les rend davantage très vulnérables (CG3).

5.4. RECOMMANDATIONS

La mission d'évaluation estime que les progrès ont été enregistrés par le projet SGBV durant les 36 mois de sa mise en œuvre. La mise en place du projet en 2017 a contribué incontestablement à la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre et à l'autonomisation des victimes survivantes dans un pays post-conflit où les cas des viols sont fréquents. Afin de d'atteindre les résultats finaux, le projet a déroulé de deux (2) objectifs stratégiques suivi d'un objectif de coordination, et plus d'une soixantaine (60) d'activités.

Les données collectées permettent d'affirmer que la plupart des activités clefs ont été réalisées. Les forces et les faiblesses de ce projet se résument comme suit dans ce tableau.

FORCES	FAIBLESSES
<p>Pertinence de l'approche qui est bâtie sur un dispositif complémentaire de quatre (4) Ministères avec des niveaux des responsabilités bien définies ;</p> <p>Vision globale et l'approche holistique développée par le projet ont été très bénéfiques et sont perceptibles à travers des initiatives innovantes telles que la désignation des points focaux genre dans les Ministères et les commissariats de police/gendarmerie ;</p> <p>Mise en commun des services des principaux bénéficiaires en seul endroit (UMIRR) ;</p> <p>Appui aux femmes et filles victimes de violences assorties d'une série d'activités de renforcement de capacités et de formation orientée vers un métier ;</p> <p>Mis en place d'un cadre de coordination gouvernementale pour les questions de VBG ;</p> <p>Fortes actions de sensibilisation et communication dans les zones cibles du projet sur les violences sexuelles et les violences basées sur le genre ;</p> <p>Enclenchement d'une prise de conscience de la gravité et de l'ampleur des VBG.</p> <p>Changements induits portant sur l'augmentation des cas de dénonciation enregistrés au niveau de l'UMIRR ;</p> <p>Accentuation des effets d'alerte et de dissuasion sur les risques potentiels de violences sur les femmes et aux enfants.</p>	<p>Nombre élevé des activités du projet par rapport à la durée</p>
	<p>Faible niveau de mobilisation des ressources</p>
	<p>Nombre réduit du staff du projet</p>
	<p>Lenteur dans le traitement des dossiers et la tenue des audiences dans le délai,</p>
	<p>Insuffisance de moyens logistique pour les interventions de l'UMIRR et les matériels pour la prise en charge médicale,</p>
<p>Manque de moyen logistique pour mener les activités du projet dans les zones d'intervention du projet.</p>	

Somme toute, l'instauration d'une paix durable en République Centrafricaine n'est possible que si le système judiciaire réponde de manière rapide et efficace aux besoins de justice et réparation des victimes survivantes des VBG et VS liées au conflit. Or, lors de mission de collecte des données, la mission n'a pas du tout compris pourquoi des lenteurs administratives malgré l'appui de plusieurs partenaires dans l'accélération des procédures judiciaires.

Au regard des progrès du projet et les insuffisances observées, la mission formule les principales recommandations suivantes consignées dans le tableau ci-dessous.

Conclusion par domaine	Recommandations stratégiques	Responsable	Priorité
<i>Conception du projet</i>			

Les activités du projet sont nombreuses, ce qui apporte la confusion entre les activités principales et secondaires.	Pour les projets futurs, il faut identifier seulement les activités principales dans le document du projet avec les sous-activités dans les PTA	PNUD	Elevé
Mise en œuvre du projet			
Pour un projet de grande dimension, l'effectif du staff est insuffisant	Recruter l'équipe de gestion du projet sur tous les postes prévus dans le projet pour permettre une meilleure efficacité et efficience	- PNUD	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, il manque des moyens logistiques appropriés	Doter le projet d'un véhicule pour le suivi des activités sur le terrain. Etant donné le projet couvre la ville de Bangui et ses environs ainsi que 6 chefs-lieux des préfectures.	- PNUD	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, l'effectif Insuffisance des OPJ	Augmenter l'effectif des OPJ au sein de l'UMIRR et veiller à la prise en charge du personnel détaché à l'UMIRR	- PNUD	- Moyen
Pour un projet de grande dimension, il manque des moyens logistiques et roulant appropriés pour les interventions	Augmenter les capacités de l'UMIRR en matériel logistique et roulant pour une meilleure efficacité dans les interventions	- PNUD	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, les ressources mobilisées restent faibles, face aux grands défis nationaux	Développer une stratégie efficace de mobilisation de ressources en vue d'inciter les bailleurs à contribuer effectivement à la mise en œuvre du projet, tout en poussant l'Etat à jouer son rôle dans l'affectation des ressources nationales pour la continuité des actions	- PNUD et les partenaires de mise en œuvre	- Elevé
Pour un projet de grande dimension, le niveau de communication et plaidoyer est faible	Développer des actions de communication et plaidoyer via un spécialiste pour faire connaître les progrès enregistrés aux partenaires nationaux et internationaux, afin de susciter leur adhésion pour des financements additionnels.	PNUD et le gouvernement	Elevé
Manque de clarté dans les mécanismes dans le processus de sélection des victimes bénéficiaires des AGR	Définir les critères clairs de sélection des bénéficiaires, le choix contextuels des activités, le profilage des victimes, les outils de suivi et les stratégies de pérennisation des activités AGR	PNUD et le gouvernement	Moyen
Difficultés de prise en charge du volet santé et psychosocial de l'UMIRR	Equiper suffisamment les services de santé et psychosocial de l'UMIRR (kits pour la consultation des victimes et ambulance) afin de rendre efficace ce service.	PNUD et le gouvernement	Elevé
Faible capacité des acteurs de la lutte contre les VBG et les VS	Renforcer les capacités des acteurs du projet (le personnel de la chaîne pénale, les OPJ, les ONG de la société civile, les leaders communautaires) dans toutes les	- PNUD	- Elevé

zones d'intervention du projet via les
campagnes de sensibilisation continues

Annexe 1 : Termes de référence



Notice de sélection pour le Recrutement d'un Consultant Individuel

IC/07/SGBV/2020

Date: 17 Février 2021

Pays : République Centrafricaine

Intitulé : Recrutement d'un (e) Consultant(e) National(e) pour l'évaluation finale du projet « Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine

Durée de la mission : 30 jours calendaires

Lieu Bangui

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention de la référence et intitulé du dossier. **Votre proposition devra être reçue** au plus tard le 03 Mars 2021. N'hésitez pas à écrire à l'adresse procurement.cf@undp.org pour toute information complémentaire.

Historique et Contexte

La République Centrafricaine (RCA) est marquée depuis son indépendance par une succession des crises politico-militaires qui ont progressivement détruit le tissu socio-politique du pays. Depuis décembre 2013, la RCA traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 600.000 personnes ont été déplacées et toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluant le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. Le pays est encore dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui sont toujours sous le contrôle des groupes armés.

On compte en RCA un grand nombre des violences commises contre les femmes et les enfants. Les données disponibles en rapport avec les violences basées sur le genre (GBVIMS) montrent la recrudescence de ce phénomène. Plus 50 000 cas ont été enregistrés entre 2014 et 2020 dont plus ou moins 30% des cas de violences sexuelles dont les violences sexuelles liées au conflit.

Il convient aussi de noter cependant que le nombre des dossiers de violences sexuelles dans le circuit judiciaire demeure faible, malgré le nombre très élevé de victimes rapportées dans les structures médicales. Aussi, un nombre élevé des cas ont été transmis aux Parquets de Bangui et Bimbo par l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des violences

sexuelles faites aux Femmes et aux Enfants (UMIRR), mais dont le traitement est très lent devant les chambres d'instruction. Plus ou moins 47 cas ont été jugés entre 2016 et 2019, lors des sessions criminelles organisées.

Compte tenu des défis sociaux, politiques et économiques auxquels la RCA est actuellement confrontée, la mise en place d'une réponse multisectorielle adéquate aux violences sexuelles et basées sur le genre en RCA s'avérait nécessaire.

Le projet « Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine » avait donc pour objectif de contribuer à augmenter la répression des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre en RCA.

Les efforts se concentrent sur deux axes : (i) le renforcement du Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre et (ii) le renforcement d'une réponse holistique aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre avec un appui à l'UMIRR et à l'assistance judiciaire gratuite.

Les résultats attendus des interventions de ce projet sont liés directement à la **Stratégie nationale du Relèvement et de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (RCPCA)**, notamment les piliers tendant à soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité, le renouvellement du contrat social avec la population ainsi qu'à assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

Le projet est également basé sur les axes stratégiques **de l'UNDAF+ 2018-2021** dont l'appui va en priorité aux efforts du Gouvernement visant à éliminer et réduire le risque de retour à la violence (en particulier éliminer la menace posée par les groupes armés), commencer à s'attaquer aux causes profondes des cycles répétitifs de violence, et établir les fondations (mettre en place les institutions et capacités) de la sécurité humaine, d'une paix durable et du développement économique.

Il s'appuie également sur les axes du **CPD du PNUD** qui vise la contribution à l'atteinte de ces objectifs en République Centrafricaine. Ceci sur les piliers gouvernance, consolidation de la paix et état de droit ainsi que relèvement économique inclusif et développement durable qui visent notamment à fournir un appui pour rétablir et rendre fonctionnels les services de justice et de sécurité et à accroître l'accès à des emplois durables et à des opportunités d'amélioration des moyens de subsistance pour les populations vulnérables notamment aux réfugiés de retour, aux personnes déplacées internes, aux excombattant (e) s, aux femmes et aux jeunes.

Ce projet favorise également l'avancement du mandat du Représentant Spéciale du Secrétaire Générale et de **l'agenda des Nations Unies sur les questions de violences sexuelles liées aux conflits**. Il permet à la République Centrafricaine de se conformer aux instruments internationaux, régionaux, sous-régionaux et nationaux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes notamment la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes ainsi que les Résolutions 1325, 1820, 1888, 1925 et 2160 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la constitution du 30 mars 2016, le code pénal du 6 janvier 2010, la loi spéciale n°06/32 du 27 décembre 2006 portant protection de la femme contre la violence en RCA ainsi que la loi n°15-003 du 03 juin 2015 portant création, fonctionnement et organisation de la Cour Pénale Spéciale.

La mise en œuvre du projet a démarré en septembre 2017. Conformément à la politique du PNUD et aux accords de partenariats, il est prévu une évaluation externe à la fin du projet à des fins de redevabilité et d'apprentissage. C'est à ce titre que le PNUD recrute un consultant national qui travaillera sous la supervision de la Représentante Résidente du PNUD, représenté par le responsable de l'Unité Suivi et Evaluation du programme, pour conduire ladite évaluation pour une durée de 30 (trente) jours calendaires.

Titre du projet/de la réalisation	Lutte contre l'Impunité des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, appui à l'autonomisation des survivantes en République Centrafricaine	
Numéro Atlas	00103906	
Produit et résultat institutionnel	<p>Axe I : Contribuer à renforcer le Cadre légal, juridique et institutionnel de protection des femmes contre les violences sexuelles et basées sur le genre</p> <p>Produit 1.1. : Les institutions chargées de l'élaboration et de la mise en œuvre des textes de lois relative à la lutte contre les VSBG sont renforcées</p> <p>Produit 1.2 : Les acteurs nationaux disposent des capacités de mise en œuvre des politiques de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre</p> <p>Produit 1.3 : Les victimes et les communautés des zones ciblées connaissent mieux leurs droits et utilisent les mécanismes d'assistance mis en place pour lutter contre les VS& VBG</p> <p>Axe II : Renforcer les mécanismes de prise en charge holistique pour permettre aux victimes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre de bénéficier des services adéquats</p> <p>Produit 2.1 : Les institutions judiciaires et l'UMIRR sont renforcées pour assurer effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes</p> <p>Produit 2.2. Les victimes de violence sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire dans les zones d'intervention et un système de référence médical et psychosocial est fonctionnel</p> <p>Produit 2.3 : Les survivantes de violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, notamment celles affectées par les conflits, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés</p>	
Pays	République Centrafricaine	
Région	Bangui et ses environs (Bégoua, Bimbo), Bouar, Bambari, Bria, Boda, Bossangoa et ses environs, Kanga-Bandoro	
Date de signature du document de projet	15 Septembre 2017	
Dates du projet	Démarrage Septembre 2017	Fin prévue Septembre 2020
Budget estimatif du projet	USD 3 535 144,67	
Budget mobilisé	1 670 018 USD	
Dépenses engagées à la date de l'évaluation	1,306,834 USD	
Source de financement	PNUD TRAC (1 070 000 USD) et TOE (600 018 USD)	

1. Objet et portée de la mission d'évaluation

Il s'agit d'une évaluation de projet inscrite dans le plan d'évaluation du bureau et dans le document de projet. Elle couvrira toute la durée du projet, de la date de signature en septembre 2017 en septembre 2020.

En plus de la conformité à la politique de l'organisation qui rend obligatoire les évaluations inscrites dans les accords de partenariat, l'objectif principal de la présente évaluation est d'accroître la redevabilité et l'apprentissage au sein du bureau et de l'organisation.

L'évaluation impliquera toutes les parties prenantes du projet (PNUD, Ministère de la Femme, AFJC, MINUSCA-UNPOL etc.). Même si le projet a réalisé certaines activités à l'intérieur du pays, le travail du consultant se limitera à la zone de Bangui et ses environs Begoua et Bimbo.

L'évaluation permettra entre autres de :

- Porter une appréciation rigoureuse et objective sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, les impacts (ou signes précoces d'impacts) et la durabilité des résultats du projet ;
- Analyser les atouts et les contraintes ayant jalonné la mise en œuvre du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons à tirer ;
- Formuler des recommandations et proposer des orientations claires pour le PNUD dans la définition d'un nouveau programme genre

Critères d'évaluation et questions indicatives clés

De manière spécifique, cette évaluation de projet doit répondre aux questions suivantes, sans se limiter à ces dernières :

i) Pertinence

- Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement de la RCA, ii) les produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) les ODD et iv) le Plan stratégique du PNUD ? - Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des groupes cibles ?
- Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ;
- Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?
- Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?
- La théorie du changement est-elle toujours valide ? Si non, pourquoi ?
- Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?
- Les objectifs et les produits du projet définis dans projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?
- Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?
- Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en RCA ?

ii) Efficacité

- Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du projet ?

²⁵ Il s'agit de l'entité exerçant la responsabilité générale de la mise en œuvre du projet, de l'utilisation effective des ressources, et de la réalisation des produits indiqués dans le document de projet et le plan de travail signés.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets du programme de pays du PNUD, aux ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?
- Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?
- De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?
- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ? - La stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?
- Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ? Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?
- Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?
- Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?

iii) Efficience

- Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ? Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?
- Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?
- Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?
- Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?
- Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le PNUD a-t-il encouragé l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?

iv) Durabilité

- Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?
- Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?
- Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?
- Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?
- Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque pour la pérennité des bénéfices du projet ?
- Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?
- Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?
- Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?
- Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?
- Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?

- Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?
- Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?

v) **Egalité de sexes**

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ? - Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?

vi) **Droits fondamentaux**

- Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet.

vii) **Recommandations**

- Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?

2. Méthodologie

Il s'agit d'une évaluation participative. L'approche méthodologique décrite dans cette section, loin d'être figée reste susceptible d'amendements. La méthodologie finale devra émerger d'une concertation entre l'équipe du Programme du PNUD et le Gouvernement (notamment le Ministère de la Promotion de la Femme). Elle devra tenir compte des indications contenues dans le Manuel de Planification, du Suivi et de l'Evaluation axés sur les Résultats du Développement.

D'une manière globale, la méthodologie devra comporter :

- Une analyse documentaire : Elle consultera les documents pertinents relatifs à la mise en œuvre du projet (Documents de projet, PTA, budgets, comptes-rendus de réunions, rapports de suivi, rapports de missions, comptes rendus des revues, monitoring médiatique, documents pertinents émanant d'autres parties prenantes, chronogramme, matériel de formation, plans logistiques et de renforcement des capacités, etc.).
- Des enquêtes par questionnaire et des entretiens semi-structurées avec les parties prenantes qui vont entre-autres cibler : les équipes des programmes et du projet, les Ministères partenaires, les ONG partenaires, les représentants des bénéficiaires et tout autre intervenant ayant participé à quelque étape que ce soit du processus d'opérationnalisation du projet.
- Une visite de terrain et validation sur site des principaux produits et interventions tangibles ;
- Examen et analyse des données provenant du suivi ou d'autres sources ou autres méthodes d'analyse ;
- Autres méthodes telles que les inventaires de résultats, les visites d'observation, les discussions de groupe, etc.

L'approche méthodologique retenue, y compris le calendrier des entretiens, des visites sur le terrain et la liste des données qui seront utilisées pour l'évaluation doit être clairement présentée dans le rapport de démarrage et doit faire l'objet de discussions poussées et d'un accord entre les parties prenantes et les évaluateurs.

Une réunion de démarrage sera organisée avec les membres du groupe de référence afin de clarifier les attentes autour de l'évaluation.

3. Produits de l'évaluation (livrables)

Les produits attendus de cette évaluation sont les suivantes :

- Rapport de démarrage (10-15 pages) : Le rapport de démarrage doit se fonder sur les discussions préliminaires avec les quatre agences de mise en œuvre et à l'issue de l'examen documentaire, et doit être réalisé avant le démarrage de l'évaluation (avant tout entretien formel, distribution de questionnaires ou visites sur le terrain).

- Réunions de débriefing : Elle sera organisée immédiatement après la collecte des données et vise à informer les parties prenantes des premières constatations.
- Rapport provisoire de l'évaluation (40-50 pages maximum) : Ce document fera l'objet de commentaires de la part des parties prenantes dans un délai convenu, en tenant compte des exigences relatives au contenu tel que défini dans les guides d'évaluation des agences.
- Piste d'audit du rapport d'évaluation : Les modifications apportées par l'équipe les évaluateurs en réponse aux observations sur le rapport provisoire vont être consignés par les évaluateurs pour montrer comment ils ont traité chaque commentaire.
- Rapport final d'évaluation : Il sera obtenu après la prise en compte des commentaires pertinents des parties prenantes. Il fera l'objet d'une présentation aux parties prenantes clés du projet.

4. Profil des consultants

La Mission sera conduite par un consultant national n'ayant jamais travaillé avec le projet.

Il devra avoir une forte expérience dans la conduite d'évaluations de projets et programme, particulièrement dans le contexte de pays en crise ou en situation de post-conflit, ainsi que dans la rédaction de rapports d'évaluation. Il aura la responsabilité de la production et de la qualité des documents à soumettre, de la consultation adéquate des différents acteurs impliqués et de tenir le PNUD informé de l'évolution de la mission.

Plus spécifiquement, le consultant national aura le profil suivant :

- **Education :**

Master en droit, administration, genre, sciences économiques et sociales ou toute autre discipline pertinente ;

- **Expérience :**

Au moins 5 ans d'expérience dans des domaines du genre, de lutte contre les VBG, de la justice.

Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes ;

Avoir un minimum de 2 de missions d'évaluation similaires conduites au niveau national et/ou international ;

Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d'évaluation et de suivi des projets de développement en général et celles des agences du Système des nations Unies en particulier ;

Avoir une bonne connaissance du contexte d'un pays en crise ou en situation de post-crise,

Démontrer une connaissance approfondie de l'évolution du processus judiciaire en République centrafricaine ;

- **Langues requises :**

Parler et écrire couramment le français ;

Communication orale et écrite en langues locales serait considérée comme un atout.

5. Déontologie de l'évaluation

La présente évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUÉ accessible sur le site <http://www.uneval.org/document/detail/102>. Le consultant doit veiller à sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par des mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant la collecte et la publication de données. Le consultant doit également assurer la sécurité des informations collectées et prévoir des protocoles permettant de garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est requis. Les connaissances et les données acquises au cours du processus d'évaluation doivent par ailleurs être utilisées pour l'évaluation uniquement, à l'exclusion de tout autre usage sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

6. Modalités d'exécution et rôles et responsabilités associées à l'évaluation

Le responsable de cette évaluation est la Représentante du PNUD, représentée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation du programme. Elle veillera au respect de la politique d'évaluation, des normes et standards des organisations partenaires,

sans compromettre l'indépendance de l'équipe d'évaluation. Un groupe de référence composé des parties prenantes clés sera mis en place pour la validation de tous les livrables de la mission.

Pour faciliter le processus d'évaluation, l'équipe de projet va aider à connecter l'équipe d'évaluation avec les bénéficiaires, le Comité technique du projet et les principales parties prenantes. Pendant l'évaluation, l'équipe de projet aidera à identifier les partenaires clés à interviewer par l'équipe d'évaluation et fournira les moyens logistiques nécessaires. De manière spécifique, les rôles et responsabilités sont les suivants :

a) Représentante Résident

- Nomme le responsable de l'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'exercice d'évaluation et en vérifie la qualité.

b) Chargé de programme

- Met en place le groupe de référence de l'évaluation avec les partenaires du projet si nécessaire
- Fournit des contributions ou des conseils au responsable de l'évaluation et au groupe de référence concernant les détails et le champ des termes de référence de l'évaluation et la manière dont les constats seront utilisés ;
- Vérifie et garantit l'indépendance des évaluations.

c) Spécialiste du suivi et de l'évaluation (S&E)

- Participe à toutes les étapes du processus d'évaluation ;
- Garantit l'indépendance de l'évaluation ;
- Assure la liaison avec le ou les responsable(s) du programme ou projet tout au long du processus d'évaluation ;
- Fournit tous les documents de référence à l'évaluateur ;
- En concertation avec les autres parties prenantes, il examine et valide les différents livrables de l'évaluation.

d) Groupe de référence de l'évaluation

- Assure un rôle consultatif tout au long du processus d'évaluation ;
- Veille à ce que les normes en matière d'évaluation, définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) soient respectées, notamment les garanties relatives à la transparence et à l'indépendance ;
- Valide tous les livrables de l'évaluation (rapport de démarrage, draft du rapport final, etc.).

e) Partenaires de mise en œuvre (Agences des Nations Unies et le Gouvernement)

- Fournissent tous les documents et informations nécessaires aux à l'évaluateur ;
- Participent à l'assurance qualité des livrables de l'évaluation ; - Participent au Groupe de référence de l'évaluation.

f) L'équipe du projet

- Fournit tous les documents et toutes les informations nécessaires à l'évaluation,
- Facilite les aspects logistiques, techniques et pratiques de l'évaluation.

g) Evalueur

- S'acquiesce des obligations contractuelles conformément aux termes de référence ;
- Prépare un rapport de démarrage de l'évaluation, comprenant une matrice d'évaluation, conformément aux termes de référence, aux règles et normes du GNUE et à ses directives éthiques ;
- Prépare les rapports et informe le responsable de l'évaluation, les responsables du programme ou projet et les parties prenantes de l'avancement et des principales constatations et recommandations ;
- Finalise l'évaluation, en tenant compte des commentaires et des questions sur le rapport d'évaluation.

7.1 Calendrier de l'évaluation

La consultation se déroulera sur une période de 30 jours calendaires répartis à titre indicatif comme suit :

N°	Principales activités	Nombre de jours estimé	Echéance de réalisation	Lieu	Responsable
	Réunion d'information avec le PNUD (responsables de programme et personnel affecté au projet en fonction des besoins)	-	Au démarrage de la mission	PNUD/Bangui	Responsable/ commanditaire de l'évaluation
1	Faire la revue documentaire	2	2 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
2	Rencontrer les parties prenantes (clarification des attentes)	2	4 jours après le démarrage de la mission	Bangui	A organiser par l'équipe du projet
3	Rédiger et valider le rapport initial (rapport méthodologique)	3	7 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
4	Collecter les données/informations sur le terrain à Bangui	5	12 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants, avec l'appui de l'équipe du projet
3	Visites de terrain (Bimbo Begoua)	3	15 jours après le démarrage de la mission	Bimbo/Begoua	A organiser par l'équipe du projet
5	Analyser les données et rédiger le rapport provisoire	10	25 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
6	Tenir la réunion de validation	2	27 jours après le démarrage de la mission	Bangui	PNUD/Groupe de référence
7	Finalisation du rapport final d'évaluation	3	30 jours après le démarrage de la mission	Bangui	Consultants
	Total	30			

7.2 Modalité de paiements

Les jalons pour les paiements se déclinent comme suit :

Délivrables	Délai (cumulé)	%	Validation
1 ^{ère} Tranche : Validation du rapport initial	7 jours	25%	Le groupe de référence
2 ^{ème} Tranche : Remise du rapport provisoire	25 jours	50%	Le Spécialiste en S&E
3 ^{ème} Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations	30 jours	25%	Le groupe de référence
TOTAL		100%	

8. Processus de soumission d'une offre et critères de sélection

8.1 L'offre technique

L'offre comprend une note méthodologique pour conduire la mission. Cette dernière permettra au panel d'évaluer le consultant sur la base de grille d'évaluation dans le paragraphe 10. A noter que la méthodologie proposée par le candidat retenu est susceptible d'amendements à la lumière de la revue documentaire et les exigences de l'organisation en la matière pour être soumise à la validation du groupe de référence.

8.2 L'offre financière

- Offre financière détaillée de mission incluant les postes honoraires journaliers et per diem ;
- Le projet prendra en charge les déplacements liés à l'exécution de la mission, notamment les visites à organiser hors de la capitale Bangui et à Bossangoa ;
- La durée de la mission y compris la remise du rapport final est de 30 jours calendaires.

L'offre financière du consultant est sujette à négociation sur base des barèmes Nations Unies pour les honoraires, DSA et coûts logistiques et en fonction des disponibilités du budget.

DOCUMENTS A INCLURE DANS LA PROPOSITION

1. Technique :

- Note méthodologique pour conduire la mission selon les TDR
- Formulaire P11 + CV - expériences similaires et trois références – contact mail et téléphone - Lettre de motivation

2. Offre financière *

Offre financière détaillée et complète pour 30 jours calendaires détaillés comme suit :

- Honoraires journalier requis pour 26 jours de travail (environ 30 jours calendaires)
- Détails des autres frais (Per diems, frais visa si applicable, communication etc.)

* Marché à prix unitaire

La méthode d'évaluation combinée sera utilisée. Le contrat sera attribué au consultant individuel ayant présenté l'offre évaluée comme étant : a) Conforme, et

b) ayant reçu le score combiné le plus élevé selon les poids prédéfinis des notes technique et financière

“Conforme” peut être défini comme ayant rempli toutes les conditions techniques requises par les termes de références.

Critères spécifiques de sélection : * Poids des critères techniques : 70% * Poids du critère financier : 30%

Seules les candidatures ayant obtenu un score d'au minimum 70 points lors de l'évaluation technique seront considérées éligibles pour l'évaluation financière.

Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de la proposition financière).

Pour finir, les propositions seront ensuite classées en fonction de la note totale pondérée : Note Globale = $0,7XNt + 0,3XNf$. L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

1. Critères de sélection

Les consultants seront invités à soumettre leurs offres techniques et financières. L'évaluation des dossiers se fera sur la base de :

Tableau 5. Modèle de matrice d'évaluation

Critère d'évaluation correspondant	Questions clés	Sousquestions spécifiques	Sources de données	Outils/ méthodes de collecte des données	Indicateurs/ Norme de référence	Méthode d'analyse des données
------------------------------------	----------------	---------------------------	--------------------	--	---------------------------------	-------------------------------

- ★ **Programme des activités, étapes et livrables.** Sur la base du calendrier indiqué dans les TdR, les évaluateurs présentent le programme détaillé.
- ★ **Format requis pour le rapport d'évaluation.** Le rapport final doit inclure, sans nécessairement s'y limiter, les éléments indiqués dans les critères de qualité des rapports d'évaluation (cf. annexe 7).
- ★ **Code de conduite.** Les unités de programme du PNUD doivent demander à chaque membre de l'équipe d'évaluation de lire avec attention et de confirmer par leur signature leur adhésion au « Code de conduite des évaluateurs dans le système des Nations Unies », qui peut être annexé au rapport d'évaluation.

Annexe 2 : Matrice d'évaluation et questions clés

Critères d'évaluation	Questions d'évaluation	Sous-questions	Indicateurs/Normes de réussite	Sources des données	Outils/Méthodes de collecte et d'analyse	Méthodes d'analyse des données
Pertinence	Dans quelle mesure le projet s'est-il inscrit dans i) les priorités nationales en matière de stabilisation, de consolidation de la paix et de développement de la RCA, ii) les produits et effets du programme de pays du PNUD, iii) les ODD et iv) le Plan stratégique du PNUD ?	Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des groupes cibles ?	Degré de cohérence avérée entre les interventions du projet et cadre de programmation	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet et rapports - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation 	Analyse de contenu et de thématique
		Dans quelle mesure les perspectives des personnes en mesure d'influencer les résultats, et de celles qui pouvaient apporter des informations ou d'autres ressources pour la réalisation des résultats énoncés ont-elles été prises en compte lors du processus de conception du projet ;	Degré de complémentarité entre les interventions du projet et ceux des autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet et rapports - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation 	
	Dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle intégré l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les approches fondées sur les droits fondamentaux ?	Les produits développés par le PNUD et ses partenaires sont-ils pertinents pour réaliser l'Effet ?	Alignement avéré entre les interventions du programme et les politiques nationales existantes en la matière	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation 	
		Les indicateurs de suivi évaluation sont-ils appropriés pour rattacher les produits à l'Effet escompté ?	Degré de convergence des activités aux objectifs du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports et documents du projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation 	
		La théorie du changement est-elle toujours	Variation du nombre de femmes et/ou groupes de femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet - Entretiens de groupes (FG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews - Exploration /Analyse secondaire 	

		valide ? Si non, pourquoi ?	soient intégrés dans le gouvernement, les instances nationales, et impliquées en politique	- Entretiens Equipe programme, gouvernements, et partenaires	- Triangulation	
	Dans quelle mesure des enseignements ont-ils été tirés d'autres projets pertinents dans la conception du projet ?	Les activités prévues sont-elles adaptées pour réaliser les produits attendus et répondre aux priorités organisationnelles et programmatiques des différentes structures de gestion du processus ?	Variation des effets attendus du projet vis-à-vis du contexte actuel en RCA	- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Exploration /Analyse secondaire	
	Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles, etc. en RCA ?	Les objectifs et les produits du projet définis dans projet sont-ils clairs, pratiques et faisables ?	Accroissement du nombre des acteurs impliqués	- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires		Analyse descriptive des rapports
Efficacité	Quel est le niveau actuel de réalisation des produits du projet ?		- Nombre de femmes ou réseau de femmes engagé et actif dans le processus de l'autonomisation	- Documents et politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation	Analyse des indicateurs des produits Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet
		Dans quelle mesure la réalisation des effets a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs liés au UNDAF ?	Niveau de réalisation des effets du projet vis-à-vis des objectifs de l'UNDAF	- Documents et rapports UN, - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation	
		Dans quelle mesure la réalisation des effets a-t-elle contribué à l'atteinte des objectifs liés aux ODD ?	Niveau de réalisation des effets du projet vis-à-vis des ODDs	- Documents et rapports UN, - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse secondaire - Analyse de contenu et Triangulation	
	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux produits et aux effets	Le système de gestion des risques a-t-il été	Degré de prise en compte du système de	- Entretiens Equipe programme,	- Interviews	

	du programme de pays du PNUD, aux ODD, aux Plans stratégiques des agences et aux priorités de développement nationales ?	mise à profit ? si oui comment ?	gestion des risques dans la mise en œuvre du projet	gouvernements, partenaires	- Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	
	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ?	Comment le projet peut-il approfondir ou développer ces résultats ?	- Nombre de différents groupes ou plateformes de femmes fonctionnelles dont les capacités sont renforcées	- Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes - Visites exploratoire	- Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	
		Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ? Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?	Liste des facteurs positifs identifiés et décrites	- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
		Comment peuvent-ils être ou pourraient-ils être levés ?	Liste des facteurs négatifs identifiés et décrites	- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ?	Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ?	Liste des effets attribuables au projet	- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?	Y a-t-il eu des effets inattendus ?	Taux de réalisation des activités	- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	De quelle manière le projet a-t-il contribué à la réalisation des droits humains ?		% des réalisations du projet à la fin de l'année	- Documents et rapports projet	- Revue documentaire - Interviews	

		La stratégie de partenariat a-t-elle été adaptée et efficace ?		- Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Analyse de contenu et Triangulation	
	Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet ?		Taux de participation des femmes et filles victimes	- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Quelles stratégies alternatives, le cas échéant, auraient pu être plus efficaces pour réaliser les objectifs du projet ?	Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?	Taux de participation des parties prenantes	- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développées aussi bien par les agences que par les partenaires, ont-elles été appropriées et efficaces ?	Les mécanismes adéquats de gestion et de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?	Capacité de coordination des activités mises en œuvre	- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
Efficience	Les ressources humaines et financières ont-elles été utilisées de manière économique ?	Les ressources (fonds, personnel, temps, expertise, etc.) ont-elles été affectées de manière stratégique et économe pour obtenir les résultats ?	Degré de coordination entre les composantes du programme	- Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet
		Dans quelle mesure les synergies existantes ont-elles contribué aux progrès accomplis ?	Nombre de synergies développées et attribuables au projet	- Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Dans quelle mesure la structure de gestion du projet présentée dans le document de projet a-t-elle permis d'obtenir les résultats attendus ?	Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche ?	- Nombre et profil du personnel existant - Variation du personnel au cours de la vie du projet	- Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	

		Dans quelle mesure les ressources du projet ont-elles été utilisées pour la réalisation des résultats escomptés ?	Niveau de ressources vis-à-vis des besoins du projet (activités)	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Exploration /Analyse secondaire 	
	Dans quelle mesure les fonds et les activités du projet ont-ils été livrés dans le respect des délais ?	Dans quelle mesure les ressources ont-elles été adéquates et adaptées aux activités du projet ?	Typologie et répartition des ressources aux activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	
	Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?	Les capacités locales ont-elles été utilisées de manière efficiente lors de la mise en œuvre ?	Variation du nombre des participants aux activités	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	-
	Dans quelle mesure le PNUD a-t-il encouragé l'égalité de genre, l'autonomisation des femmes, les droits fondamentaux et le développement humain dans la réalisation des produits du programme pays ?		Taux de couverture des activités menées par PNUD	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	-
Durabilité	Existe-t-il des risques financiers pouvant menacer la durabilité des produits du projet ?	Existe-t-il un mécanisme de durabilité des acquis du projet ?	Mécanisme de durabilité existante et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation 	<ul style="list-style-type: none"> - Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet
		Dans quelle mesure le programme a-t-il donné lieu à des synergies entre les différents intervenants de manière à rendre possible une collaboration durable au-delà des limites temporelles du projet ?	Nombre de synergies entre intervenants impliqués dans la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	
	Des ressources financières et économiques seront-elles disponibles pour préserver les bénéfices réalisés par le projet ?	Quelles sont les changements durables attribuables au projet ?	Liste et nature des changements probables	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation 	

				- Entretiens de groupes		
Existe-t-il des risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet ou les contributions du projet aux produits et effets du programme de pays ?	Dans quelle mesure les différents partenariats entre les Agences récipiendaires ont-ils conduit à des changements durables du projet ?	Liste des changements durables attribuables aux partenariats entre les agences SUN		- Documents projet et partenaires - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Dans quelle mesure les différents partenariats entre les entités gouvernementales y compris les organisations de la société civile ont-ils conduit à des changements durables du projet?	Liste des changements durables attribuables aux partenariats entre les entités gouvernementales et OSCs		- Documents et rapports projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Quels sont les éléments probants illustrant des transformations durables au niveau local ?	Liste et nature des éléments probants susceptibles de conduire aux transformations durables au niveau local		- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
	Quels sont les éléments probants illustrant des transformations durables au niveau national ?	Liste et nature des éléments probants susceptibles de conduire aux transformations durables au niveau national		- Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	
Les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet représentent-ils un risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet ?	Quelle aurait été la meilleure approche d'intervention pour assurer plus de durabilité aux acquis du projet ?	Approche potentiellement adaptée et réalisable dans le temps		- Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes	- Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	
Dans quelle mesure les actions des agences partenaires de mise en œuvre du projet représentent-elles une menace environnementale pour la durabilité des résultats du projet ?	Dans quelle mesure le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales représente-t-il un risque	Dans quelle mesure les mécanismes, les procédures et les politiques sont-ils en place pour	Niveau d'amélioration et harmonisation du cadre juridique et institutionnel	- Documents projet, rapports et Politiques nationales	- Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	- Stabilité politique - Stabilité sécuritaire

	pour la pérennité des bénéfices du projet ?	permettre aux principales parties prenantes de pérenniser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes, de préservation de l'environnement, d'autonomisation des femmes, de respect des droits fondamentaux et de développement humain ?		- Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires		
	Dans quelle mesure les parties prenantes soutiennent-elles les objectifs à long terme du projet ?	Dans quelle mesure les enseignements tirés sont-ils en permanence documentés par l'équipe de projet et diffusés auprès des parties intéressées, qui pourraient bénéficier des connaissances acquises par le projet ?	Nombre des rapport sur la documentions des leçons apprises	- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	-
	Dans quelle mesure les stratégies de désengagement sont-elles bien conçues, planifiées et prises en compte dans la mise en œuvre du projet ?	Quels pourraient être les d'autres obstacles à la pérennisation des acquis et comment les surmonter ?	Capacités à identifier les obstacles	- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	
	Le projet a-t-il adéquatement documenté ses progrès, ses résultats, défis et leçons apprises ?	Quelles mesures pourraient-elles être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?	Capacités de prendre des mesures de renforcement des capacités	- Documents projet, rapports et Politiques nationales - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires	- Interviews - Exploration /Analyse secondaire - Triangulation	-
Egalité de sexes	Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?	Le projet a-t-il intégré les principes d'égalité des sexes dans sa conception et sa mise œuvre ?	Degré d'intégration des principes d'égalité des sexes dans la conception et mise en œuvre du projet	- Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes	- Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet

	Le marqueur de genre affecté au projet reflète-t-il la réalité ?	Dans quelle mesure le projet a-t-il encouragé des évolutions positives en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? Y a-t-il eu des effets inattendus ?	Stratégie de gestion des causes d'inégalité de genre	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	
Droits fondamentaux	Dans quelle mesure les pauvres, les populations autochtones, les personnes ayant des difficultés physiques, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des résultats du projet.		Analyse des causes et acteurs de l'injustices à l'égard des populations pauvres	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	Triangulation des données collectées avec les données des rapports du projet
Recommandations	Sur la base des analyses ci-dessus, comment le PNUD et ses partenaires devraient-ils ajuster dans une même programmation future, ses partenariats, ses stratégies de mobilisation de ressources, ses méthodes de travail et les arrangements de gestion mises en place, pour assurer que les résultats escomptés soient pleinement atteints de manière efficiente et durable ?		Développement des mécanismes de gestion des programmes conjoints avec les différents partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Documents projet - Entretiens Equipe programme, gouvernements, partenaires - Entretiens de groupes 	<ul style="list-style-type: none"> - Revue documentaire - Interviews - Analyse de contenu et Triangulation 	Analyse des constats des données